



Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2022

CRIMINALITÉ AU QUÉBEC

Ce document a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques.
Il est disponible en médias adaptés sur demande.

Pour plus de renseignements :

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 7^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777
Sans frais : 1 866 644-6826
Télécopieur : 418 643-0275

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2024). Criminalité au Québec — Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2022, Québec, 61 p.

[\[https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec\]](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec)

ISBN 978-2-550-97999-9 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Ministère de la Sécurité publique, juillet 2024

AP-13511-(2024-07)-VF

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation du ministère de la Sécurité publique.

Table des matières

Liste des tableaux.....	4
Liste des graphiques	6
Faits saillants	7
Méthodologie	9
Introduction.....	12
Chapitre 1 : Évolution du problème.....	14
1.1- Croissance de la violence perpétrée en contexte conjugal déclarée par la police durant la dernière décennie	14
1.2- Crimes généralement à la baisse en 2022	15
1.3- Diminution de taux pour les régions les plus touchées	18
1.4- Taux élevé de classement des infractions perpétrées dans un contexte conjugal	20
Chapitre 2 : Profil des victimes.....	23
2.1- Davantage de femmes parmi les victimes	23
2.2- Victimes âgées principalement de 25 à 39 ans	25
Chapitre 3 : Profil des auteurs présumés	26
3.1- Forte proportion d’hommes parmi les auteurs présumés	26
3.2- Important taux d’auteurs présumés âgés de 25 à 39 ans	27
3.3- Infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre surtout perpétrées par un partenaire intime actuel	27
Chapitre 4 : Autres personnes victimisées lors d’affaires de violence commises en contexte conjugal (victimes indirectes)	30
Méthodologie	31
4.1 – Nature des infractions commises contre des victimes indirectes de violence perpétrée dans un contexte conjugal	32
4.2 – Profil des victimes indirectes	34
Tableaux complémentaires.....	40
Annexes	59
Remerciements	65
Collaboration	65
Références	66

Liste des tableaux

Tableau 1 Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions, Québec, 2021 ^a et 2022 ^p	16
Tableau 2 Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2022 ^p	22
Tableau 3 Nombre de victimes indirectes par affaire de violence commise dans un contexte conjugal, Québec, 2022 ^p	32
Tableau 4 Nombre et taux de victimes indirectes d'affaires de violence commises dans un contexte conjugal, selon la catégorie d'infractions, Québec, 2022 ^p	33
Tableau 5 Évolution du nombre et du taux d'infractions contre la personne selon le contexte et l'année, Québec, 2013 à 2022 ^p	40
Tableau 6 Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions et la région, Québec, 2022 ^p	41
Tableau 7 Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la région et l'année, Québec, 2018 à 2022 ^p	42
Tableau 8 Infractions contre la personne (tous contextes confondus) selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2022 ^p	43
Tableau 9 Évolution du nombre et du taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe, Québec, 2018 à 2022 ^p	44
Tableau 10 Répartition des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2022 ^p	45
Tableau 11 Répartition du nombre de victimes d'infractions entraînant ou visant la mort, perpétrées dans un contexte conjugal, selon le sexe de la victime et l'année, Québec, 2018 à 2022 ^p	46
Tableau 12 Profil (en nombre) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2022 ^p (partie 1)	47
Tableau 12 Profil (en nombre) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2022 ^p (partie 2)	48
Tableau 13 Profil (en %) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2022 ^p (partie 1)	49
Tableau 13 Profil (en %) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2022 ^p (partie 2)	50
Tableau 14 Répartition des auteurs présumés d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2022 ^p	51
Tableau 15 Répartition des victimes indirectes d'affaires de violence commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2022 ^p	52

Tableau 16 Profil (en nombre) des victimes indirectes d'affaires de violence commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2022 ^p (partie 1)	53
Tableau 16 Profil (en nombre) des victimes indirectes d'affaires de violence commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2022 ^p (partie 2)	54
Tableau 17 Profil (en %) des victimes indirectes d'affaires de violence commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2022 ^p (partie 1)	55
Tableau 17 Profil (en %) des victimes indirectes d'affaires de violence commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2022 ^p (partie 2)	56
Tableau 18 Répartition des victimes indirectes d'affaires de violence commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2022 ^p	57
Tableau 19 Répartition des victimes indirectes d'affaires de violence commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge de la victime et la nature de sa relation avec l'auteur présumé (type d'auteur présumé), Québec, 2022 ^p	58
Tableau 20 Nature des relations représentées par la notion de « partenaire intime actuel ou ancien »	59
Tableau 21 Nature des relations entre la victime et l'auteur présumé qui sont représentées par les notions de « relation familiale », « non familiale » et « lien inconnu »	60
Tableau 22 Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal	62

Liste des graphiques

Graphique 1 Évolution du taux d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2013 à 2022 ^p	14
Graphique 2 Taux d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la région, Québec, 2022 ^p	19
Graphique 3 Répartition (en %) du nombre de victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2022 ^p	24
Graphique 4 Taux de victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le groupe d’âge, Québec, 2022 ^p	25
Graphique 5 Répartition (en %) du nombre d’auteurs présumés d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon leur sexe, Québec, 2022 ^p	26
Graphique 6 Taux d’auteurs présumés d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et le groupe d’âge de l’auteur présumé, Québec, 2022 ^p	27
Graphique 7 Répartition (en %) du nombre de victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la nature de sa relation avec l’auteur présumé, Québec, 2022 ^p	28
Graphique 8 Répartition (en %) du nombre de victimes d’infractions contre la personne en contexte conjugal selon la nature de sa relation avec l’auteur présumé et la catégorie d’infractions, Québec, 2022 ^p	29
Graphique 9 Répartition (en %) des victimes indirectes d’affaires de violence commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2022 ^p	34
Graphique 10 Taux de victimes indirectes d’affaires de violence commise dans un contexte conjugal selon le sexe et le groupe d’âge*, Québec, 2022 ^p	35
Graphique 11 Répartition (en %) des victimes indirectes d’affaires de violence commises dans un contexte conjugal selon le groupe d’âge* et la catégorie d’infractions, Québec, 2022 ^p	36
Graphique 12 Répartition (en %) des victimes indirectes d’affaires de violence commises dans un contexte conjugal selon le type d’auteur présumé (nature de la relation) *, Québec, 2022 ^p	37
Graphique 13 Répartition (en %) des victimes indirectes d’affaires de violence commises dans un contexte conjugal selon le type d’auteur présumé (nature de la relation)* et la catégorie d’infractions, Québec, 2022 ^p	38
Graphique 14 Répartition (en %) des victimes indirectes d’affaires de violence commises dans un contexte conjugal selon le groupe d’âge de la victime et le type d’auteur présumé (nature de la relation)*, Québec, 2022 ^p	39

Faits saillants



Tendance générale

De 2013 à 2022, le taux d'infractions commises dans un contexte conjugal, par 100 000 habitants, a augmenté de 26,4 %. Deux périodes de relative stabilité sont remarquées durant ces 10 années, lesquelles sont entrecoupées d'augmentations annuelles soutenues en 2017 et en 2021 qui sont principalement attribuées au mouvement de dénonciation #MoiAussi et à la pandémie de COVID-19.



Taux d'infractions

En 2022, 25 401 infractions commises en contexte conjugal ont été déclarées par la police, soit une hausse de 1 093 crimes par rapport à l'année précédente. Le taux d'infractions par 100 000 habitants est passé de 335,2 en 2021 à 346,0 en 2022, soit une hausse modérée (+3,2 %).



Crimes à la hausse

Le nombre et le taux de 6 catégories d'infractions sur 15 sont en hausse en 2022. Les variations de taux les plus élevées sont remarquées pour l'enlèvement, la traite et la séquestration (+13,4 %) et pour les agressions sexuelles (+12,3 %). Les voies de fait de niveaux 1 et 2 sont néanmoins les principales responsables de la hausse de taux général en raison de leur volume important.



Crimes à la baisse

Huit catégories d'infractions affichent une baisse de taux et de nombre en 2022 (8 catégories sur 15), dont celle des autres infractions d'ordre sexuel (-24,6 %, -61 crimes) et du harcèlement criminel (-2,3 %, -35 crimes). Cette dernière constitue l'une des catégories d'infractions commises dans un contexte conjugal les plus volumineuses.



Victimes et auteurs présumés

En 2022, les femmes représentent les trois quarts des victimes (75,3 %) et environ le quart des auteurs présumés (24,1 %) des infractions commises dans un contexte conjugal. Une faible majorité des victimes (55,9 %) ont été la cible d'un partenaire intime avec qui la victime était toujours en relation au moment du crime.



Autres victimes

En 2022, environ 1 affaire sur 20 de violence commise dans un contexte conjugal compte également une ou plusieurs autres victimes d'infraction criminelle. Ces victimes indirectes sont majoritairement de sexe masculin et principalement âgées de moins de 30 ans.

Méthodologie

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Les statistiques présentées dans cette publication ont été compilées à partir des données colligées par les corps de police québécois selon les règles du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ce programme pancanadien est administré par le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (CCSJSC), sous l'autorité de Statistique Canada. Le Programme DUC permet de mesurer la nature et l'évolution des crimes signalés à la police chaque année. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) recueille et collige les infractions criminelles déclarées par les corps de police du Québec, excluant les affaires traitées par la Gendarmerie royale du Canada.

Le Programme DUC, basé sur l'affaire, est constitué de trois banques de données : les affaires criminelles, les victimes et les auteurs présumés. La version actuellement utilisée est la 2.2, modifiée et améliorée en 2004.

Notons toutefois que plusieurs corps de police autochtones (CPA) se servent d'une version antérieure au Programme DUC 2.2. Seulement cinq utilisent en effet la version la plus récente du Programme pour déclarer leur criminalité, soit Mashteuiatsh, Listuguj, Pessamit, Wendake et Uashat Mak Mani-Utenam. Les autres CPA déclarent les infractions commises sur leur territoire à l'aide de la version DUC 1.0 à base de données agrégées, un instrument de collecte beaucoup moins détaillé. La criminalité contre la personne commise en contexte conjugal ne peut pas être isolée et mesurée à l'aide de cette version.

Contrôle de la qualité des données

Le MSP exerce un contrôle mensuel de la qualité des données. Des processus de validation rigoureux ont été mis en place dans le but de détecter les erreurs liées aux règles de déclaration du Programme DUC et de garantir la cohérence interne des données. De plus, les données sont vérifiées deux fois par année, avec la collaboration du CCSJSC, pour en assurer l'intégrité. Une attention particulière est accordée aux données sur les homicides et les crimes motivés par la haine qui font l'objet de vérifications additionnelles.

Limites des statistiques sur la criminalité

Pour faire partie des statistiques, une infraction doit franchir trois étapes : être détectée, être signalée à un corps de police et être enregistrée selon les normes du Programme DUC. Le nombre de signalements peut cependant varier selon le type d'infraction¹. Par exemple, les vols de véhicules à moteur seraient rapportés à la police dans 52 % des cas, tandis que les agressions sexuelles ne le seraient que dans 6 % des cas².

De plus, les données déclarées sont influencées par les pratiques policières. Les opérations policières qui visent la détection de certaines infractions, comme la conduite avec les facultés affaiblies, en sont de bons exemples. Cela se reflétera généralement dans les statistiques par une hausse du nombre d'infractions

¹ M. OUMET (2015).

² A. COTTER (2021).

ciblées par les corps de police. Les infractions qui ne font pas l'objet d'un signalement par une victime sont donc plus susceptibles de varier en fonction de l'intensité des activités de détection menées par la police.

Extraction des données

Les statistiques criminelles de 2022 sont composées d'événements enregistrés par les corps de police avant le 1^{er} mai 2023, date à laquelle les données ont été extraites. Puisque la banque de données est dynamique, l'extraction des données est réalisée quelques mois après la fin de l'année suivante. Cette procédure permet d'obtenir des données plus fiables, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier. Au même moment, les données concernant l'année précédente sont actualisées et deviennent une mesure définitive.

Dénombrement des infractions

Les corps de police peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement. Toutefois, seulement l'infraction la plus grave est comptabilisée pour établir le taux de criminalité. Cette convention dans la mesure de la criminalité engendre une sous-estimation des infractions les moins graves.

De plus, le dénombrement des infractions varie selon la catégorie de crimes. Pour la plupart des infractions contre la personne, le nombre de victimes est utilisé pour dénombrer le nombre d'infractions, sauf quelques exceptions telles que le vol qualifié, le leurre ou l'extorsion. Pour ces infractions, tout comme pour celles contre la propriété et les autres infractions au *Code criminel*, le nombre d'affaires (ou d'événements) est comptabilisé sans égard au nombre de victimes.

Dénombrement des victimes et des auteurs présumés

Diverses statistiques sur les victimes et les auteurs présumés sont présentées dans cette publication. Les victimes ou les auteurs présumés dont l'information sur l'âge ou le sexe est inconnue ou invalide sont exclus des décomptes portant sur l'une ou l'autre de ces caractéristiques.

De plus, seuls les auteurs présumés âgés de 12 ans ou plus et pour lesquels suffisamment de preuves ont été amassées sont comptabilisés. Puisqu'un auteur présumé n'est pas identifié pour chacune des infractions enregistrées et qu'à l'inverse plusieurs peuvent être déclarés pour une même infraction, le nombre d'auteurs présumés ne correspond pas nécessairement au nombre d'infractions consignées au cours de l'année.

Procédés de calculs

Pour le calcul du taux et de sa variation, on utilise la valeur réelle, qui peut s'étendre jusqu'à 15 décimales, et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques, qui est limitée à une décimale. Le calcul fait à partir de la valeur réelle garantit l'exactitude des résultats, particulièrement ceux avec des nombres décimaux.

Taux de criminalité

Le taux de criminalité est le rapport entre le nombre d'infractions déclarées et la population, exprimé par 100 000 habitants. Il permet de comparer la fréquence des infractions entre les années, les territoires ou les groupes de la population (c.-à-d. en fonction du sexe ou de l'âge). On le calcule selon la formule suivante : le nombre d'infractions divisé par la population visée, le tout multiplié par 100 000.

Les données démographiques proviennent de Statistique Canada et sont obtenues de l'Institut de la statistique du Québec. Cependant, les taux de criminalité sur les territoires des corps de police municipaux sont calculés selon les données de population établies annuellement par décret gouvernemental et publiées dans la *Gazette officielle du Québec*. Ces données représentent la référence de population utilisée pour l'administration des municipalités.

Précisions concernant les statistiques de la région du Nord-du-Québec

Les statistiques du Nord-du-Québec déclarées au Programme DUC 2.2 proviennent principalement de trois postes de la Sûreté du Québec (c.-à-d. les postes de Matagami, de Chapais-Chibougamau et de Lebel-sur-Quévillon) qui se trouvent sur le territoire de la Jamésie. Les statistiques du Nord-du-Québec sont incomplètes, notamment en raison de l'absence de données du Service de police du Nunavik et du Service de police Eeyou-Eenou, parce qu'ils ne participent pas au Programme DUC 2.2. À ce propos, le Nunavik possède son propre programme de statistiques sur la criminalité, soit le Nunivaat³.

³ Il est possible de consulter les statistiques sur la criminalité recensées par ce programme à l'adresse suivante : [http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/\[Security\]\[Criminality\]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682](http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/[Security][Criminality]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682).

Introduction

La société québécoise, tout comme la communauté internationale, fait face depuis de nombreuses années à la problématique complexe que constitue la violence conjugale. Selon une étude menée par l'Organisation mondiale de la santé auprès de 160 pays et diffusée en 2021, « près de trois femmes âgées de 15 à 49 ans sur dix dans le monde (27 %) ont subi au moins un acte de violence physique ou sexuelle entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans. [...] [Cette proportion] se situe à environ 25 % en Amérique du Nord et en deçà de 25 % dans la plupart des pays européens »⁴. Au Québec, selon l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022, 22 % des femmes âgées de 18 ans et plus auraient subi au moins un acte de violence physique de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie, 17 % au moins un acte de violence sexuelle et 35 % au moins un acte de violence psychologique⁵.

Encadré 1 – La violence conjugale

« La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. Les spécialistes appellent cette progression "l'escalade de la violence". [...] La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie ».

Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027 pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance, 2022⁶

Les effets que peut avoir la violence entre partenaires intimes sur les personnes qui en sont victimes sont nombreux. Les personnes victimes seraient plus susceptibles d'éprouver des problèmes de santé physique (douleurs chroniques, arthrite, troubles gastro-intestinaux, etc.), de présenter des blessures physiques (ecchymoses, fractures, commotions cérébrales, etc.), de subir des limitations fonctionnelles, de voir leur santé sexuelle, reproductive et périnatale être affectée (grossesse non désirée, interruption volontaire de grossesse, troubles gynécologiques, fausses couches, naissance prématurée, etc.), de même que de mourir des suites de la violence vécue.

Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022⁷

Maints efforts sont investis, entre autres, par les milieux policiers, correctionnels, communautaires, de la santé et de la recherche pour prévenir et contrer la problématique, aider ses victimes et intervenir auprès de ses auteurs. Plusieurs initiatives sont déployées à l'échelle gouvernementale chaque année, lesquelles sont issues notamment de la Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027 pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance⁸ (Stratégie intégrée 2022-2027) et du Plan d'action spécifique 2020-2025 pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et

⁴ Daniela GONZALEZ-SICILIA et coll. (2023).

⁵ Daniela GONZALEZ-SICILIA et coll. (2023).

⁶ SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (2022).

⁷ Daniela GONZALEZ-SICILIA et coll. (2023).

⁸ SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (2022).

accroître la sécurité des victimes⁹, sans oublier les actions découlant de la *Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale* sanctionnée en novembre 2021^{10, 11}.

Le présent rapport statistique répond à une mesure à la Stratégie intégrée 2022-2027. En effet, le MSP diffuse annuellement, sur le site [Québec.ca](https://quebec.ca), une publication portant sur les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon les affaires criminelles déclarées par les corps de police du Québec.

Pour obtenir un meilleur tableau de la situation au Québec, ce rapport présente le décompte des infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal (encadré 2). La problématique au Québec, son évolution annuelle, sa répartition régionale ainsi que les caractéristiques des victimes et des auteurs présumés y sont notamment abordées. De surplus, en réponse à la recommandation 19 du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale¹², une brève analyse des autres victimes d'infractions criminelles perpétrées dans le cadre d'une affaire de violence commise dans un contexte conjugal (ci-après « victimes indirectes ») est effectuée exceptionnellement au quatrième chapitre de la publication de 2022.

Encadré 2 - La mesure de la violence commise en contexte conjugal

Les statistiques sur la violence commise dans un contexte conjugal portent sur les infractions contre la personne perpétrées envers un partenaire intime âgé de 15 ans ou plus. La notion de partenaire intime réfère à toute relation dont l'auteur présumé est le conjoint, l'ex-conjoint, l'ami intime ou l'ex-ami intime de la victime¹³.

Sous déclaration à la police de certaines formes de violence

Un nombre important de crimes ne sont jamais signalés à la police, la proportion variant selon la nature du délit. L'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2019 indique que la réticence de la victime à signaler à la police la violence conjugale qu'elle subit peut, entre autres, s'expliquer par sa situation dans le ménage, sa dépendance financière et par l'existence d'enfants communs avec le partenaire intime violent. Selon cette enquête, la proportion de victimes de violence perpétrée par un conjoint ou un ex-conjoint qui signalent cette violence à la police est de 19 % en 2019¹⁴.

⁹ SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (2020), *Plan d'action spécifique 2020-2025* [...].

¹⁰ ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC (2021).

¹¹ Cette loi vise essentiellement à rebâtir la confiance des personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale envers le système de justice et à leur offrir des services psychosociaux et judiciaires intégrés et adaptés, et ce, dès leur premier contact avec un service de police, jusqu'à la fin de la période correctionnelle, le cas échéant [<https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/systeme-judiciaire/processus-judiciaire/tribunal-specialise-violence-sexuelle-violence-conjugale/a-propos>].

¹² BUREAU DU CORONER (2022).

¹³ Une brève définition de la nature des relations représentées par la notion de partenaire intime actuel ou ancien figure en annexe.

¹⁴ S. CONROY (2021).

Chapitre 1 : Évolution du problème

1.1- Croissance de la violence perpétrée en contexte conjugal déclarée par la police durant la dernière décennie

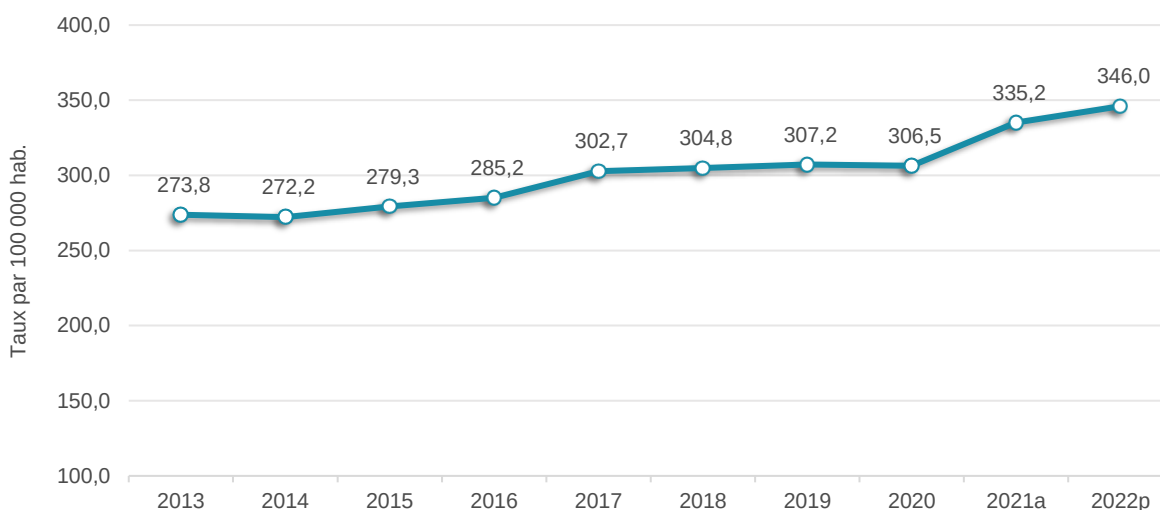
Le taux d'infractions commises dans un contexte conjugal, tel qu'il est enregistré par la police, a connu une croissance en forme de paliers au cours de la dernière décennie (graphique 1).

De 2013 à 2022, le taux d'infractions de violence en contexte conjugal par 100 000 habitants a augmenté de 26,4 %, avec un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2,6 %. Cette variation sur 10 ans est comparable à celle du taux global d'infractions contre la personne qui s'est accru de 25,3 % (TCAM : +2,5 %) (tableau 5 et graphique 1).

Lorsqu'on analyse attentivement l'évolution de la criminalité perpétrée en contexte conjugal durant la dernière décennie, deux périodes présentent une hausse faible ou presque nulle, soit de 2013 à 2016 (+4,2 %) ainsi que de 2017 à 2020 (+1,2 %). Ces cycles plus stables sont suivis d'années qui affichent des augmentations soutenues : +6,1 % en 2017 et +9,4 % en 2021. Plusieurs facteurs expliquent ces hausses marquées, dont le mouvement de dénonciation #MoiAussi et la pandémie de COVID-19¹⁵.

Notons que l'année 2022 affiche un retour à une croissance plus modérée du taux d'infractions (+3,2 %), laquelle se rapproche davantage du taux de croissance annuel moyen.

Graphique 1 | Évolution du taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2013 à 2022^p



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

¹⁵ Pour obtenir davantage d'information, consulter les publications sur les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2017 et en 2021, publiées par le ministère de la Sécurité publique (voir références en annexe).

1.2- Crimes généralement à la baisse en 2022

C'est 25 401 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal qui ont été enregistrées par la police en 2022 (+1 093 infractions par rapport à 2021). Cela représente 346,0 infractions par 100 000 habitants, comparativement à 335,2 en 2021, soit une hausse de taux plutôt modérée (+3,2 %) (tableau 1).

Les voies de fait constituent de nouveau les crimes les plus fréquents en 2022, 66,4 % étant de cette nature. En tout, 16 874 voies de fait ont été déclarées (taux de 229,9). Les voies de fait simples (niveau 1) représentent 50,8 % des infractions, les voies de fait armées (niveau 2), 15,3 % et les voies de fait graves (niveau 3), 0,3 %. Il y a aussi le harcèlement criminel (3 111 crimes, taux de 42,4), la profération de menaces (2 174 crimes, taux de 29,6) et les agressions sexuelles (1 687, taux de 23,0) parmi les infractions dont le volume est élevé (tableau 1).

Le nombre et le taux de 6 catégories de crimes sur 15 sont en augmentation en 2022. Les variations de taux les plus élevées sont remarquées pour l'enlèvement, la traite et la séquestration (+13,4 %, +95 crimes), les agressions sexuelles (+12,3 %, +203 crimes) et les voies de fait de niveau 2 (+10,6 %, +416 crimes). La catégorie des autres infractions affiche également un taux en forte croissance (+23,5 %, +22 crimes), celle-ci regroupe notamment le proxénétisme, l'incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles ainsi que d'autres crimes avec violence. Ce sont les voies de fait de niveaux 1 et 2 qui sont les principales responsables de la hausse de taux général en raison de leur fort volume (tableau 1).

À l'opposé, huit types d'infractions présentent une diminution de nombre et de taux en 2022. La négligence criminelle, les autres infractions d'ordre sexuel et les homicides affichent les variations de taux négatives les plus importantes, respectivement : -50,6 % (-2 crimes), -24,6 % (-61 crimes) et -19,7 % (-3 crimes). Il importe de souligner que deux de ces trois catégories ont de très faibles taux, ce qui accentue fortement leur variation (tableau 1).

Enfin, les trois crimes entraînant ou visant la mort sont en décroissance en 2022. En outre, comme l'homicide et la négligence criminelle, la tentative de meurtre affiche un taux à la baisse (-7,2 %, -2 crimes). Le cumul de ces trois types d'infractions est passé de 53 à 46 crimes en un an (tableau 1).

Plusieurs facteurs concomitants peuvent expliquer la hausse annuelle du taux d'infractions commises dans un contexte conjugal, tels qu'une plus grande sensibilisation de la population, une dénonciation accrue, une intensification des efforts de lutte contre ces crimes, la mise en place de mesures par le MSP et le gouvernement ou encore une véritable croissance des crimes de violence conjugale (encadré 3).

Tableau 1 | Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions, Québec, 2021^a et 2022^p

Catégorie d'infractions	Nombre		Différence 2021 ^a -2022 ^p (N)	Taux		Variation du taux 2021 ^a /2022 ^p (%)
	2021 ^a	2022 ^p		2021 ^a	2022 ^p	
Homicide	16	13	-3	0,2	0,2	-19,7
Négligence criminelle	4	2	-2	0,1	0,0	-50,6
Tentative de meurtre	33	31	-2	0,5	0,4	-7,2
Voies de fait (niveau 3)	71	77	6	1,0	1,0	7,1
Voies de fait (niveau 2)	3 480	3 896	416	48,0	53,1	10,6
Voies de fait (niveau 1)	12 400	12 901	501	171,0	175,7	2,8
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	1 484	1 687	203	20,5	23,0	12,3
Autres infractions d'ordre sexuel	258	197	-61	3,6	2,7	-24,6
Enlèvement, traite et séquestration	644	739	95	8,9	10,1	13,4
Vol qualifié et extorsion	232	216	-16	3,2	2,9	-8,0
Harcèlement criminel	3 146	3 111	-35	43,4	42,4	-2,3
Menaces	2 201	2 174	-27	30,4	29,6	-2,4
Communication indécente ou harcelante	168	169	1	2,3	2,3	-0,6
Intimidation	83	78	-5	1,1	1,1	-7,2
Autre*	88	110	22	1,2	1,5	23,5
Total	24 308	25 401	1 093	335,2	346,0	3,2

* Inclut notamment : proxénétisme et incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles.

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Encadré 3 - Facteurs ayant pu contribuer à l'augmentation de la criminalité déclarée en 2022

Sensibilisation à la violence conjugale

- Campagnes de sensibilisation à la violence conjugale et à la violence faite aux femmes menées entre autres par SOS Violence conjugale¹⁶, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale¹⁷ et la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes¹⁸, 2022.
- Diffusion du deuxième rapport Agir ensemble pour sauver des vies¹⁹ comprenant 25 recommandations visant la prévention, novembre 2022.
- Tenue de l'Opération nationale concertée en prévention de la violence entre partenaires intimes : environ 90 opérations de sensibilisation menées simultanément sur les territoires de la Sûreté du Québec ont permis aux policiers et aux intervenantes des maisons d'hébergement locales d'aller à la rencontre des citoyens dans divers lieux publics et sur de grands axes routiers pour les sensibiliser à la violence entre partenaires intimes, novembre 2022²⁰, ²¹.

Actions déployées dans le secteur policier

- Ajout de 32 ressources spécialisées en violence conjugale dans les corps de police, y compris 13 ressources dans les corps de police autochtones²², 2022.
- Lancement de la Table de concertation nationale sur l'intervention policière en violence conjugale, laquelle a pour mandat de favoriser, par la concertation entre les corps de police et le MSP, l'émergence et le rayonnement des meilleures pratiques policières pour prévenir et contrer la violence conjugale dans une perspective d'optimisation de l'intervention policière et d'amélioration continue (mars 2022).
- Diffusion d'une capsule de formation sur l'aide-mémoire Prévenir l'homicide du partenaire intime, à l'intention exclusive des policiers (novembre 2022).

Mesures du gouvernement du Québec ou propres au ministère de la Sécurité publique

- Déploiement progressif du bracelet antirapprochement dans six régions administratives²³ (mai à novembre 2022).
- Mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027 (juin 2022).
- Adoption de la Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale en novembre 2021²⁴ et annonce du lancement du projet pilote dans dix districts judiciaires québécois (janvier et mai 2022²⁵).

¹⁶ ASSOCIATION POUR LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2022, 30 novembre).

¹⁷ REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE (2024, 16 janvier).

¹⁸ FÉDÉRATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES (2022, 25 novembre).

¹⁹ BUREAU DU CORONER (2022).

²⁰ RADIO-CANADA (2022, 30 novembre).

²¹ SÛRETÉ DU QUÉBEC (2023, 29 novembre).

²² CABINET DE LA VICE-PREMIÈRE MINISTRE ET MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2022, 21 février).

²³ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2023, 25 avril).

²⁴ ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC (2021).

²⁵ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2023, 23 février).

1.3- Diminution de taux pour les régions les plus touchées

Une rare baisse de taux s'est opérée pour les régions les plus touchées par la violence conjugale. D'année en année, les mêmes régions présentent des taux plus élevés d'infractions commises dans un contexte conjugal : soit la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue et les Laurentides. En 2022, on assiste à une baisse de taux pour ces trois régions, respectivement -9,0 %, -4,7 % et -8,9 %. Malgré ce recul, la Côte-Nord conserve le taux le plus élevé (727,2), suivie par l'Abitibi-Témiscamingue (554,9). Avec un taux de 370,3, la région des Laurentides se rapproche du taux provincial (346,0) et affiche le sixième taux le plus élevé de la province. En tout, neuf régions présentent un taux d'infractions supérieur au taux provincial (graphique 2, tableaux 6 et 7).

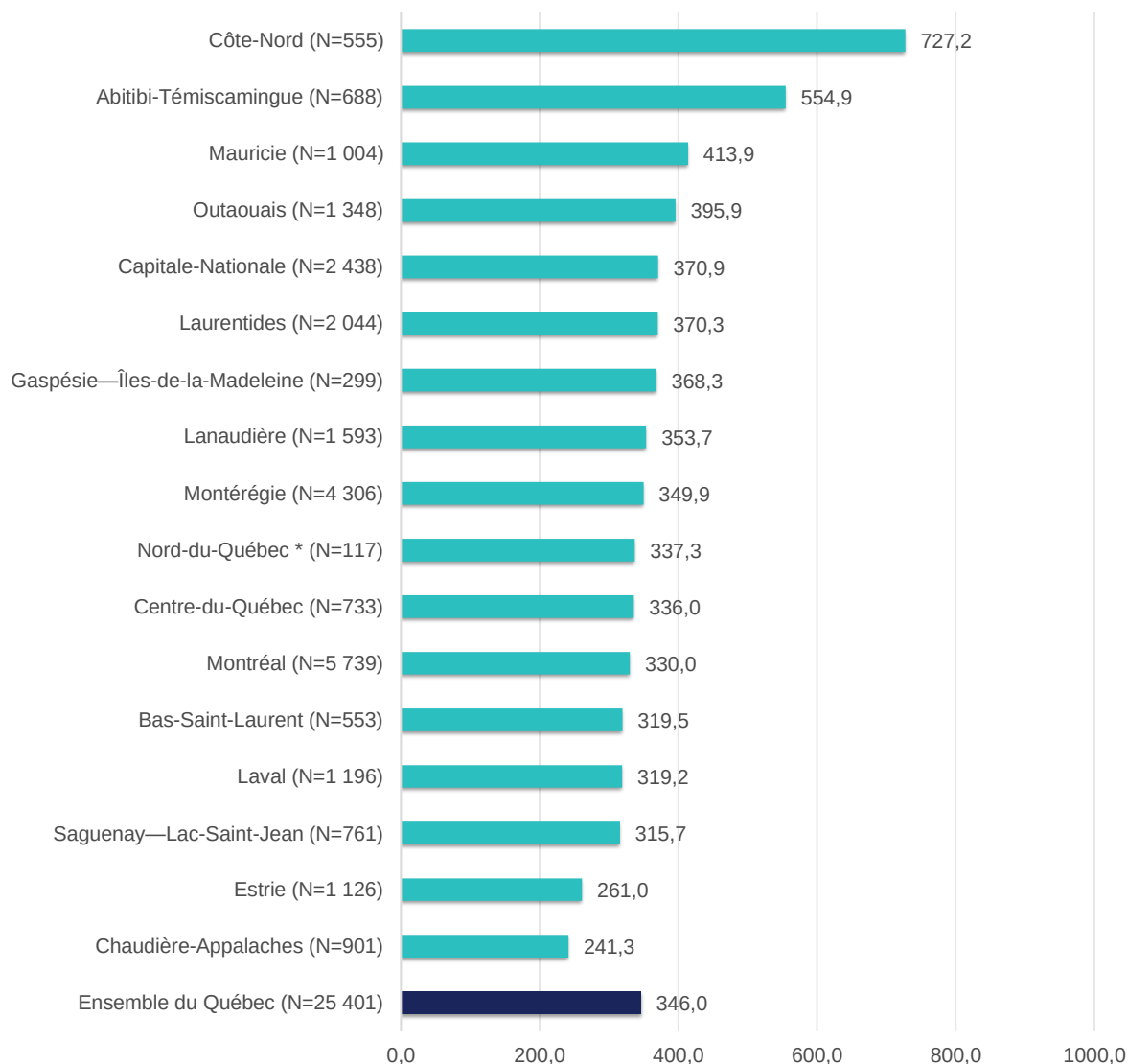
Les taux d'infractions les plus faibles sont observés en Chaudière-Appalaches (241,3) et en Estrie (261,0). Un écart considérable de taux est remarqué entre la région la plus touchée (Côte-Nord : 727,2) et la moins touchée (Chaudière-Appalaches : 241,3), le taux régional le plus élevé étant de trois fois supérieur au plus bas. Les tendances générales de la criminalité contre la personne, tous contextes confondus, affichent un profil similaire : les mêmes régions présentent les taux supérieurs et inférieurs²⁶ (graphique 2).

Le positionnement des régions selon le nombre d'infractions diffère de celui par taux d'infractions. Comme le taux est calculé à partir de la population²⁷, quelques régions ont des taux faibles ou moyens tout en cumulant un nombre élevé d'infractions et vice-versa. Par exemple, les régions de Montréal et de la Montérégie comptent le plus grand nombre d'infractions en contexte conjugal (5 739 et 4 306), tout en présentant des taux (330,0 et 349,9) se rapprochant du taux provincial (346,0) (graphique 2, tableau 6).

²⁶ MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2024).

²⁷ Le taux d'infractions est calculé selon la formule suivante : nombre d'infractions/population visée, le tout multiplié par 100 000.

Graphique 2 | Taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la région²⁸, Québec, 2022^p



p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Pour ce qui est de la prévalence des différentes catégories de crimes au sein des régions, chacune possède un profil qui lui est propre. Bien que les tendances générales soient semblables, des régions se démarquent par des taux d'infractions par 100 000 habitants plus élevés pour quelques catégories de crimes. La Côte-Nord présente les taux les plus élevés de voies de fait (478,3), de harcèlement criminel et de menaces

²⁸ Les statistiques du Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données du corps de police régional de Kativik, situé au Nunavik, celui-ci ne participant pas au Programme DUC 2.2. Les données doivent donc être interprétées avec prudence.

(148,1), d'enlèvement, de traite et de séquestration (30,1), de même que des autres infractions d'ordre sexuel (13,1). Il est à noter qu'on n'y déclare aucune infraction entraînant ou visant la mort²⁹ (tableau 6).

L'Abitibi-Témiscamingue se distingue quant à elle avec le plus haut taux d'agression sexuelle (45,2) et avec un fort taux d'enlèvement, de traite et de séquestration (29,8) se rapprochant de celui de la Côte-Nord. Le taux d'infractions entraînant ou visant la mort est particulièrement élevé dans le Nord-du-Québec (8,6; 3 infractions). La prudence est de mise dans l'interprétation des taux calculés à partir d'un faible nombre d'infractions et d'habitants : une différence de quelques infractions seulement peut entraîner une variation importante du taux (tableau 6).

Quant au profil de la criminalité commise en contexte conjugal dans les six régions les plus peuplées du Québec (plus de 500 000 habitants³⁰), Montréal se démarque avec le plus bas taux d'agressions sexuelles (16,8) de la province, alors que l'Estrie affiche le deuxième plus bas taux pour plusieurs catégories de crime, dont les voies de fait (169,2) et le harcèlement criminel et les menaces (51,9). Quant à elle, la Capitale-Nationale affiche le deuxième plus haut taux d'infractions entraînant ou visant la mort (1,2)³¹. Enfin, les autres régions à forte démographie (Montérégie, Laurentides et Lanaudière) n'affichent aucun écart de taux notable à l'échelle provinciale quant aux diverses catégories de crimes (tableau 6).

1.4- Taux élevé de classement des infractions perpétrées dans un contexte conjugal

Les infractions contre la personne perpétrées dans un contexte conjugal qui ont été déclarées en 2022 par les corps de police du Québec affichent un taux de classement (ou taux de solution) de 87,4 %, comparativement à 66,2 % pour les crimes contre la personne, tous contextes confondus (tableaux 2 et 8).

Avec un taux de classement de 90,6 % et un volume imposant, les infractions de voies de fait sont celles qui influencent le plus le taux global de classement des crimes commis en contexte conjugal. À l'exception des dossiers d'enlèvement, de traite et de séquestration (92,7 %), toutes les autres catégories de crimes affichent des taux de classement inférieurs aux voies de fait. De plus, les infractions de nature sexuelle, la négligence criminelle entraînant la mort ainsi que les autres infractions contre la personne déclarées en 2022 présentent les plus bas taux de solution, soit des taux inférieurs à 60 % (tableau 2).

Parmi les 22 195 affaires fondées qui ont été classées, 92,1 % se sont conclues en une recommandation d'accusation³² par les corps de police, alors que 7,9 % ont été classées sans accusation recommandée³³.

²⁹ Dans cette publication, le regroupement « Infractions entraînant ou visant la mort » comprend l'homicide, la négligence criminelle entraînant la mort de même que la tentative de meurtre et le complot en vue de commettre un meurtre.

³⁰ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2023, 11 janvier).

³¹ Il est à noter que le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine partagent ce taux (1,2).

³² Au Québec, la décision d'intenter une poursuite judiciaire appartient aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales. Le policier qui a des motifs raisonnables de croire qu'une personne a commis un crime peut soumettre une demande au procureur d'intenter des procédures.

³³ Plusieurs motifs de classement sans accusation recommandée sont possibles : demande de la victime ne voulant qu'aucune autre mesure ne soit prise, auteur présumé âgé de moins de 12 ans, décès de l'auteur présumé, etc.

Les homicides (3 sur 10) et les autres infractions d'ordre sexuel (22 sur 97) sont les deux catégories qui ont le plus été classées sans accusation recommandée (tableau 2 et encadré 4)³⁴.

Encadré 4 - Classement des infractions en contexte conjugal

Une infraction est considérée comme classée lorsque, au terme de l'enquête, les policiers ont amassé suffisamment de preuves et qu'au moins un auteur présumé a été identifié.

En ce qui concerne précisément le classement des affaires criminelles commises dans un contexte conjugal, rappelons que, pour qu'une infraction soit reconnue comme ayant été perpétrée dans ce contexte, la relation entre l'auteur présumé et la victime doit être connue et correspondre à « partenaire intime actuel ou ancien ». Incidemment, il y a une forte proportion d'auteurs présumés qui sont identifiés dans ce type d'affaires.

³⁴ Comme les enquêtes policières peuvent être classées au cours d'une année subséquente selon leur déroulement, des infractions criminelles déclarées au cours des années antérieures ont été classées en 2022 et n'apparaissent pas dans les données ici mentionnées, lesquelles concernent uniquement les affaires déclarées en 2022. En tout, 2 976 affaires déclarées durant une année antérieure à 2022 ont été classées par les corps de police en 2022. De ce nombre, 89,3 % ont mené à des accusations recommandées et 10,7 % ont été classées sans accusation recommandée.

Tableau 2 | Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2022^p

Catégorie d'infractions	Affaires fondées								
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées					
		Total (N)	(%)	Total (N)	(%)	Par accusation recommandée		Sans accusation recommandée	
						(N)	(%)	(N)	(%)
Homicide	13	3	23,1	10	76,9	7	70,0	3	30,0
Négligence criminelle	2	1	50,0	1	50,0	1	100,0	0	0,0
Tentative de meurtre	31	5	16,1	26	83,9	25	96,2	1	3,8
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	16 874	1 579	9,4	15 295	90,6	14 220	93,0	1 075	7,0
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	1 687	744	44,1	943	55,9	777	82,4	166	17,6
Autres infractions d'ordre sexuel	197	100	50,8	97	49,2	75	77,3	22	22,7
Enlèvement, traite et séquestration	739	54	7,3	685	92,7	649	94,7	36	5,3
Vol qualifié et extorsion	216	41	19,0	175	81,0	165	94,3	10	5,7
Harcèlement criminel	3 111	359	11,5	2 752	88,5	2 498	90,8	254	9,2
Menaces	2 174	224	10,3	1 950	89,7	1 789	91,7	161	8,3
Communication indécente ou harcelante	169	29	17,2	140	82,8	123	87,9	17	12,1
Intimidation	78	17	21,8	61	78,2	58	95,1	3	4,9
Autre*	110	50	45,5	60	54,5	55	91,7	5	8,3
Total	25 401	3 206	12,6	22 195	87,4	20 442	92,1	1 753	7,9

* Inclut notamment : proxénétisme et incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Chapitre 2 : Profil des victimes

2.1- Davantage de femmes parmi les victimes

En 2022, les corps de police ont enregistré 19 126 victimes féminines et 6 275 victimes masculines. Les femmes représentent ainsi les trois quarts des victimes de violence commise en contexte conjugal (75,3 %) (tableaux 9, 10, 12 et 13).

Les catégories des agressions sexuelles (96,0 %), de l'enlèvement, de la traite et de la séquestration (93,0 %) et des autres infractions sexuelles (92,4 %) sont celles où la proportion de victimes féminines est la plus forte. On observe d'ailleurs que la part de femmes victimes d'infractions contre la personne, tous contextes confondus, est considérablement plus faible (51,7 %)³⁵ que celle en contexte conjugal (graphique 3).

En ce qui a trait aux victimes masculines, elles représentent le quart des victimes (24,7 %). Pour chacune des catégories d'infractions, on recense moins d'hommes que de femmes. On constate que la catégorie des voies de fait est celle où l'on trouve la plus grande proportion d'hommes, avec près d'une victime sur trois (30,7 %), alors que les hommes sont presque absents de la catégorie des agressions sexuelles (4,0 %) (graphique 3).

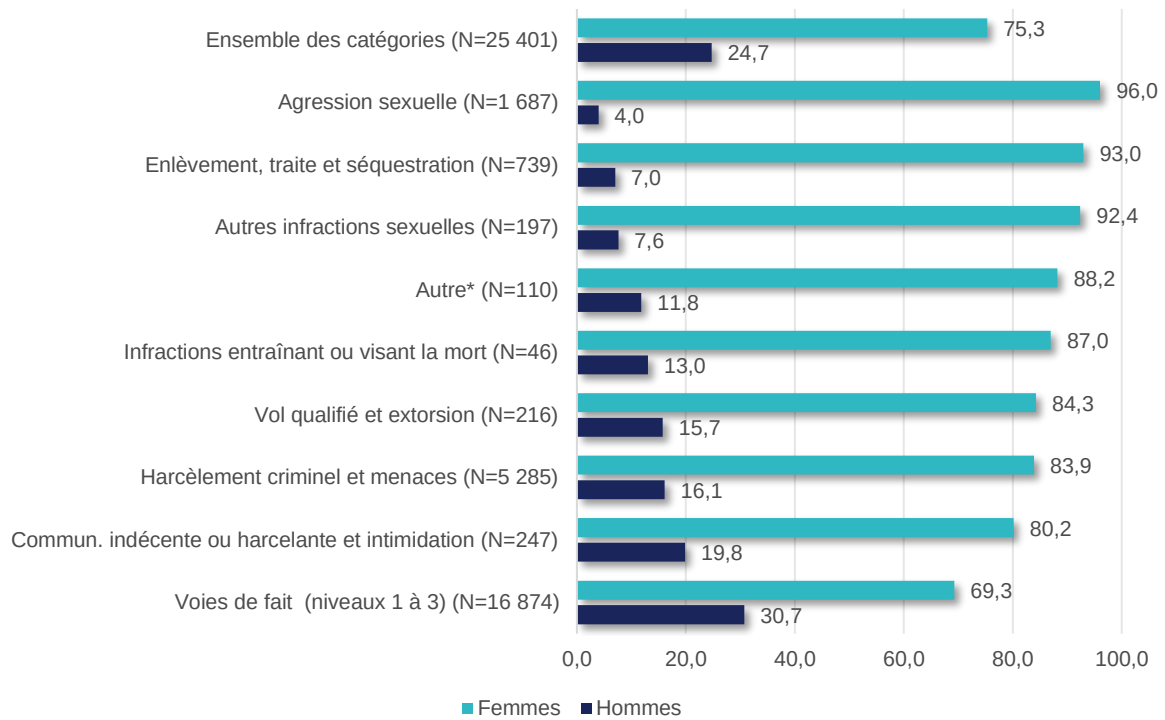
En 2022, les infractions les plus graves, soit celles entraînant ou visant la mort, font principalement des victimes de sexe féminin (87,0 %). En ventilant cette catégorie, on remarque que les femmes représentent 100 % des victimes d'homicides (13 victimes sur 13) et de négligence criminelle entraînant la mort (2 sur 2) et 80,6 % des victimes de tentative de meurtre et de complot en vue de commettre un meurtre (25 sur 31). La prudence est de mise dans l'interprétation de ces résultats en raison du faible volume de victimes (graphique 3, tableaux 10, 11, 12 et 13).

En ce qui concerne l'évolution du taux de victimes³⁶ de violence commise dans un contexte conjugal par 100 000 habitants de 2018 à 2022, la progression est plus accentuée chez les hommes (+23,5 %) que chez les femmes (+10,9 %). Malgré cela, le taux de victimisation masculine (171,4) demeure considérablement inférieur à celui des femmes (519,6) en 2022 (tableau 9).

³⁵ MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2024).

³⁶ Le taux de victimisation (ou taux de victimes) permet de comparer le nombre de victimes d'un type par groupe de population (c.-à-d. en fonction du sexe ou de l'âge). On le calcule selon cette formule : le nombre de victimes divisé par la population visée, le tout multiplié par 100 000.

Graphique 3 | Répartition (en %) du nombre de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2022^p



* Inclut notamment : proxénétisme et incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles.

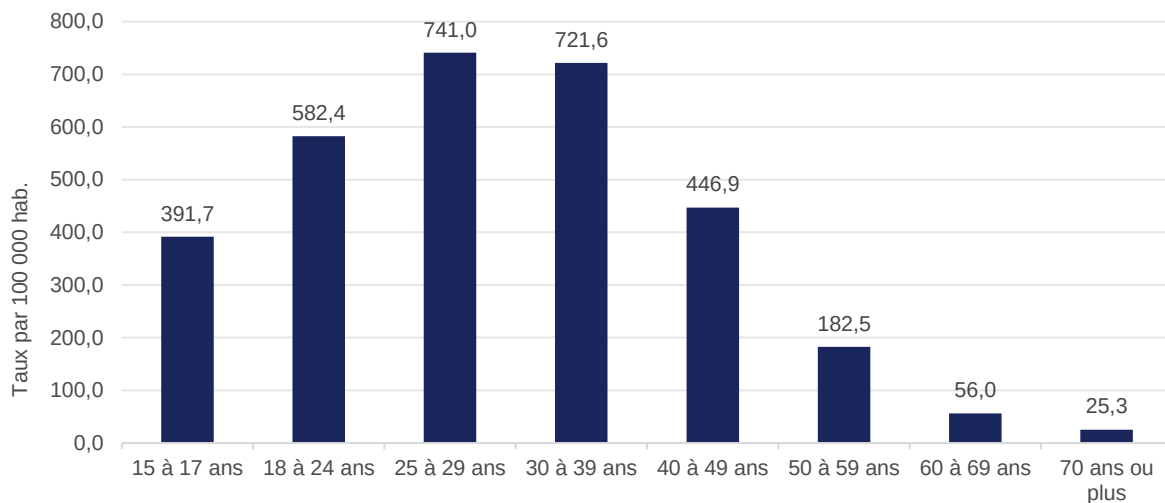
p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

2.2- Victimes âgées principalement de 25 à 39 ans

Selon les taux de victimisation calculés en 2022 à partir des données policières, ce sont les victimes de 25 à 39 ans qui sont les plus touchées par la violence commise dans un contexte conjugal. Les victimes âgées de 25 à 29 ans présentent un taux de 741,0 victimes par 100 000 habitants, alors que les 30 à 39 ans affichent un taux de 721,6. Les autres groupes d'âge présentent des taux considérablement plus faibles (graphique 4).

Graphique 4 | Taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge, Québec, 2022^p



p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

L'analyse du groupe d'âge des victimes selon leur nombre plutôt que selon leur taux offre un autre tableau de la situation. Près du tiers des victimes sont âgées de 30 à 39 ans (32,5 %, 8 247 victimes), suivies des 40 à 49 ans (20,2 %, 5 121 victimes). Très peu de victimes de 15 à 17 ans (4,0 %, 1 026 victimes) ou de 50 ans et plus (12,0 %, 3 055 victimes) sont enregistrées (tableaux 12 et 13).

De surcroît, si l'on met l'âge de la victime en relation avec les catégories d'infractions, il en ressort que presque tous les crimes visent en plus forte proportion les personnes âgées de 30 à 39 ans, notamment ceux d'intimidation (41,0 % des victimes), de communication indécente ou harcelante (36,1 %), de harcèlement criminel (34,6 %) de même que ceux entraînant ou visant la mort (26,1 %). Pour ce dernier regroupement, les victimes de 50 à 59 ans arrivent exceptionnellement au second rang avec 21,7 % des victimes (ce groupe d'âge présente une faible proportion pour toutes les autres catégories d'infractions). Enfin, seuls les crimes de nature sexuelle et les autres infractions contre la personne n'ont pas pour principal groupe d'âge les 30 à 39 ans. Ces dernières catégories font des victimes plus jeunes (tableaux 12 et 13).

Chapitre 3 : Profil des auteurs présumés

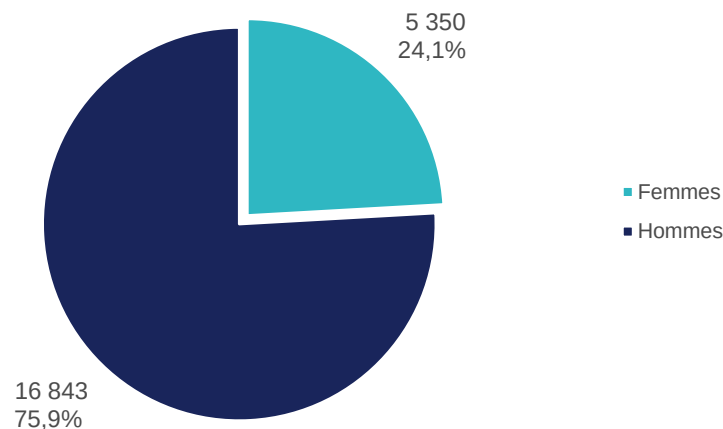
3.1- Forte proportion d'hommes parmi les auteurs présumés

Conformément à la tendance des dernières années, les hommes représentent la forte majorité des auteurs présumés d'infractions perpétrées dans un contexte conjugal, et ce, pour l'ensemble des catégories d'infractions (graphique 5, tableau 14).

En 2022, sur les 22 193 auteurs présumés identifiés par la police dont le sexe est connu, 16 843 étaient des hommes (75,9 %) et 5 350 étaient des femmes (24,1 %) (graphique 5). Cette répartition est fidèle à celle des auteurs présumés pour l'ensemble des infractions contre la personne, tous contextes confondus, pour lesquelles les hommes représentent 77,9 % des auteurs présumés³⁷.

En normalisant par 100 000 habitants, le taux d'auteurs présumés d'infractions en contexte conjugal est également beaucoup plus important chez les hommes (442,7) que chez les femmes (140,0) (tableau 14).

Graphique 5 | Répartition (en %) du nombre d'auteurs présumés d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon leur sexe, Québec, 2022^p



p : données provisoires

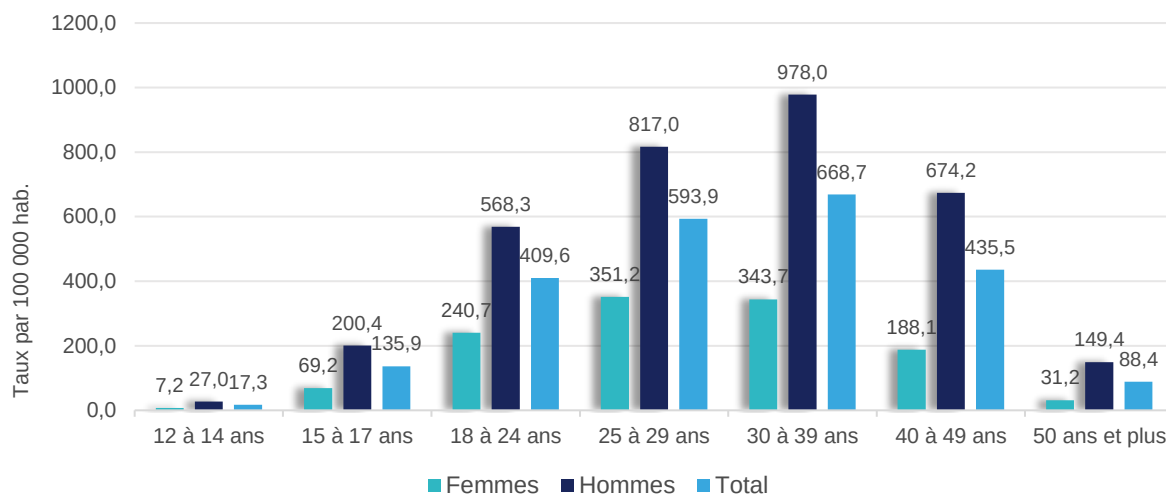
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

³⁷ MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2024).

3.2- Important taux d'auteurs présumés âgés de 25 à 39 ans

Les auteurs présumés âgés de 25 à 29 ans et de 30 à 39 ans présentent de nouveau les taux les plus élevés, avec des taux respectifs de 593,9 et de 668,7 auteurs présumés par 100 000 habitants. Chez les hommes, le taux de perpétration le plus haut se trouve chez les 30 à 39 ans (978,0), alors que, pour les femmes, on le constate chez les 25 à 29 ans (351,2) (graphique 6).

Graphique 6 | Taux d'auteurs présumés d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et le groupe d'âge de l'auteur présumé, Québec, 2022^p



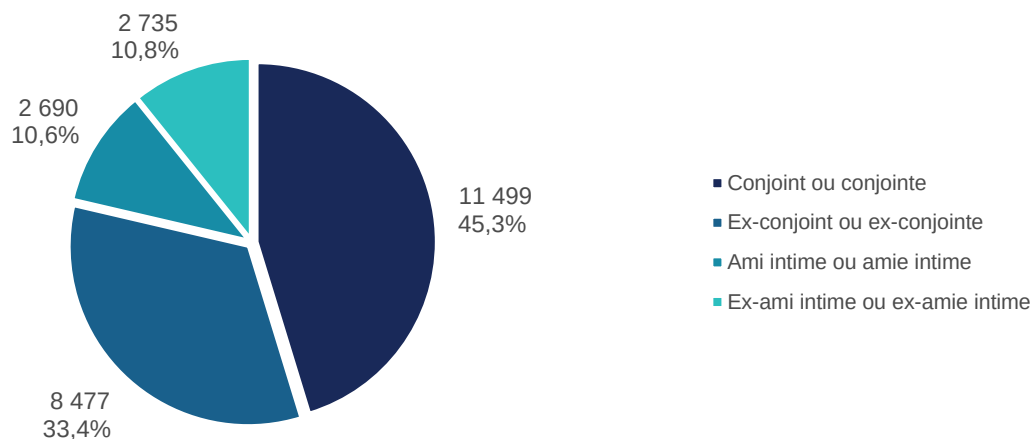
p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

3.3- Infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre surtout perpétrées par un partenaire intime actuel

Ce sont les conjoints et les ex-conjoints (78,6 %) qui ont fait le plus de victimes d'infractions de violence commises dans un contexte conjugal en 2022. Les amis intimes et les ex-amis intimes ont fait considérablement moins de victimes (21,4 %) (graphique 7, tableaux 12 et 13).

Graphique 7 | Répartition (en %) du nombre de victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la nature de sa relation avec l’auteur présumé, Québec, 2022^p



p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

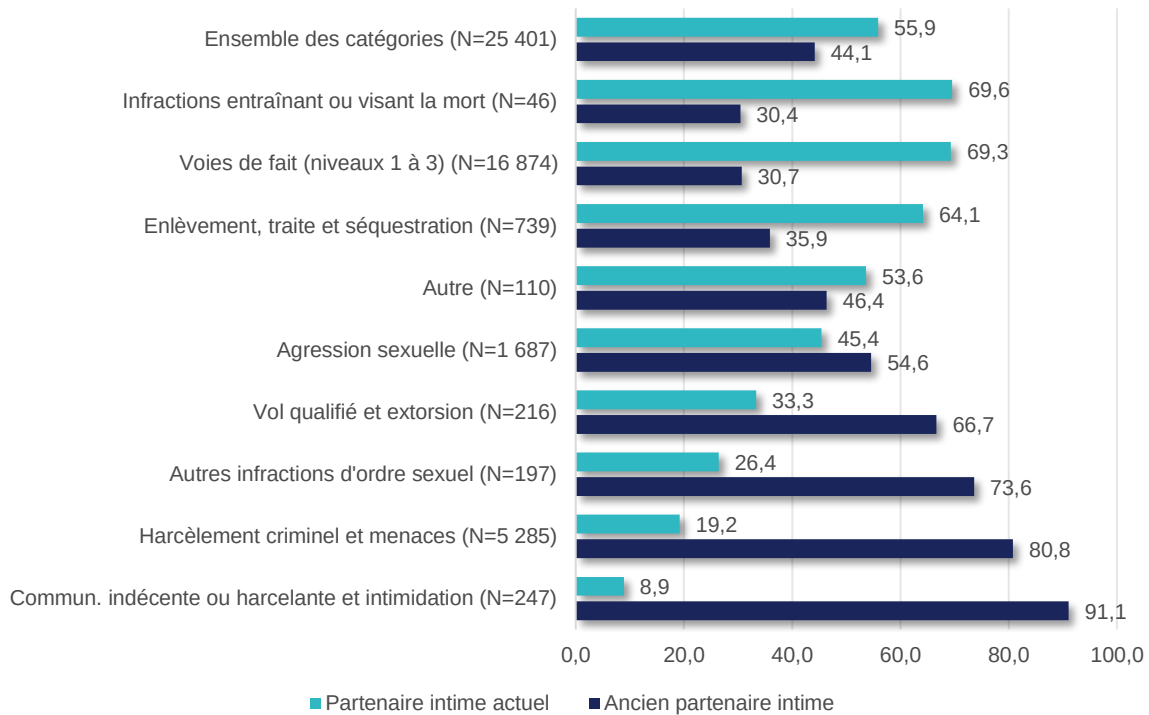
En 2022, la majorité des victimes d’infractions de violence perpétrées en contexte conjugal ont été agressées par un partenaire intime actuel, c’est-à-dire par une personne avec qui elle était toujours en relation au moment de l’infraction (55,9 %). L’écart est toutefois peu prononcé par rapport à la proportion de personnes qui ont été victimes d’un ancien partenaire intime (44,1 %) (graphique 8)³⁸.

En tout, quatre catégories d’infractions ont été perpétrées principalement par un partenaire intime actuel, soit les infractions entraînant ou visant la mort (69,6 %), les voies de fait (69,3 %), l’enlèvement, la traite et la séquestration (64,1 %) et les autres infractions contre la personne (53,6 %) (graphique 8).

Quant aux crimes qui ont été majoritairement commis par un ancien partenaire intime, les affaires de communication indécente ou harcelante et d’intimidation se démarquent particulièrement (91,1 %). Le harcèlement criminel et les menaces (80,8 %) ainsi que les autres infractions d’ordre sexuel (73,6 %) ont également été commis en grande partie par un ancien partenaire intime (graphique 8, tableaux 12 et 13).

³⁸ La notion de partenaire intime actuel réfère à toute relation dont l’auteur présumé est le conjoint ou l’ami intime de la victime au moment de la perpétration du crime. Quant à la notion d’ancien partenaire intime, elle réfère à toute relation dont l’auteur présumé est l’ex-conjoint ou l’ex-ami intime de la victime lors de la perpétration du crime.

Graphique 8 | Répartition (en %) du nombre de victimes d'infractions contre la personne en contexte conjugal selon la nature de sa relation avec l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2022^p



p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Chapitre 4 : Autres personnes victimisées lors d'affaires de violence commises en contexte conjugal (victimes indirectes)

Les affaires de violence commises dans un contexte conjugal s'étendent au-delà de la relation conjugale. Les auteurs présumés peuvent aussi faire d'autres victimes lorsqu'ils commettent une infraction contre leur partenaire intime actuel ou ancien.

En effet, selon les données policières recueillies par le MSP, environ 1 affaire sur 20 (5,7 %) de violence commise dans un contexte conjugal compte également une ou plusieurs autres victimes d'acte criminel (ci-après « victimes indirectes ») outre le partenaire intime actuel ou ancien (ci-après « victimes directes »)³⁹. En 2022, la police a identifié 1 975 victimes indirectes, en plus des 25 401 victimes directes qui ont fait l'objet de l'analyse principale de ce rapport. La victime indirecte peut être un membre de la famille, un proche, une connaissance ou un étranger. Il est à noter que seule l'information sur les victimes d'une infraction criminelle est recueillie dans le cadre du Programme DUC. Par conséquent, les statistiques présentées dans ce chapitre excluent les témoins et les victimes d'actes non criminels (tableau 4, encadré 5).

En plus de contribuer à enrichir les connaissances sur les affaires de violence commises dans un contexte conjugal, le profil statistique qui suit répond à la recommandation 19 du 2^e rapport du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale 2022⁴⁰ :

Nous recommandons au ministère de la Sécurité publique de produire annuellement des statistiques sur la criminalité commise dans un contexte de violence conjugale qui incluent spécifiquement les personnes mineures victimes d'actes criminels commis dans un tel contexte, le lien qui relie la personne mineure à l'agresseur présumé, l'âge de la personne mineure ainsi que les données sur les autres personnes victimes d'actes criminels, le cas échéant.

Ce chapitre complémentaire non récurrent analyse diverses caractéristiques des victimes indirectes, dont le type d'infractions dont elles ont été victimes, leur sexe, leur groupe d'âge et la nature de leur relation avec l'auteur présumé. Il importe de mentionner que la prudence est de mise dans l'interprétation des résultats en raison du faible volume de victimes indirectes pour certaines caractéristiques, dont l'âge ou la catégorie d'infractions qui ont été perpétrées à leur égard.

³⁹ Afin d'alléger le texte et pour faciliter la compréhension du lecteur, les termes « victime directe » et « victime indirecte » sont employés dans ce chapitre :

- *Victime directe : partenaire intime actuel ou ancien de 15 ans et plus. Il s'agit de la victime qui est au centre de l'affaire de violence commise dans un contexte conjugal et dont les chapitres précédents font l'analyse;*
- *Victime indirecte : toute autre personne qui a subi une infraction criminelle dans le cadre de l'affaire de violence commise dans un contexte conjugal dont les chapitres précédents font l'analyse. Cela exclut les partenaires intimes actuels ou anciens de 15 ans et plus, les témoins et les victimes d'actes non criminels.*

L'utilisation de ces qualificatifs ne diminue en rien la gravité des infractions qui ont été commises contre ces victimes. La victime indirecte peut avoir subi une infraction de gravité inférieure, égale ou supérieure à celle perpétrée contre la victime directe.

⁴⁰ BUREAU DU CORONER (2022).

Méthodologie

Les statistiques sur les victimes indirectes portent sur toutes les autres victimes issues des affaires criminelles commises dans un contexte conjugal en 2022 qui ont été analysées dans les chapitres 1 à 3. Pour être comptabilisées dans les statistiques, les victimes indirectes doivent avoir été identifiées par la police comme ayant été elles-mêmes victimes d'une infraction criminelle dans le cadre d'une de ces affaires. Par souci de cohérence, aucune victime correspondant au concept de « partenaire intime » n'est incluse dans ce chapitre (victimes de 15 ans et plus dont l'auteur présumé est le partenaire intime actuel ou ancien, ci-après « victime directe »).

De plus, le Programme DUC ne comprend aucune information sur les témoins et les victimes d'actes non criminels. Donc, toute personne impliquée dans l'affaire criminelle et qui n'aurait pas subi de crime elle-même n'est pas comptabilisée dans les statistiques présentées dans ce chapitre.

Exemple d'événement et de comptabilisation des victimes

L'événement suivant illustre concrètement les personnes considérées comme victimes indirectes :

« Une fille de 13 ans et sa mère meurent de multiples blessures à l'arme blanche, infligées par l'ex-conjoint de la mère. L'agresseur n'est pas le père de l'enfant qu'il a tué. Le couple vient de se séparer, mais cohabite toujours avec ses deux enfants et la fille de la victime, née d'une union précédente. [...] L'agresseur tue la victime et la fille de la victime à leur domicile, en présence de leurs deux jeunes enfants communs. »

*Événement 6, Agir ensemble pour sauver des vies — Deuxième rapport annuel du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale*⁴¹

Dans cet événement, on dénombre une victime indirecte (fille de 13 ans), une victime directe (mère) ainsi que deux témoins (enfants communs). Conformément à la méthodologie établie, une seule victime indirecte serait comptabilisée pour ce chapitre, soit la fille de 13 ans.

Corrections apportées à certaines affaires criminelles

Lors du traitement des données, des vérifications de cohérence ont été réalisées pour pallier de possibles erreurs de déclaration, principalement en lien avec la nature de la relation entre la victime et l'auteur présumé de l'infraction. Cette information est établie selon le point de vue de la victime au moment du crime. Par exemple, pour la relation « parent ou beau-parent », la victime aurait été agressée par son parent ou son beau-parent, ce qui en ferait l'enfant naturel, adoptif ou par alliance de l'auteur présumé.

Plusieurs affaires ont été corrigées en raison d'une nature de relation problématique, certaines d'entre elles ayant été inversées. Par exemple, des affaires identifiaient l'auteur présumé comme étant le parent de la victime, alors qu'il était moins âgé que celle-ci. Après vérifications, il a été déduit que la relation avait été inversée lors de la déclaration de l'affaire par le corps de police et que l'auteur présumé était en fait l'enfant de la victime. La nature de la relation de l'affaire criminelle a donc été corrigée, l'auteur présumé de l'infraction devenant « enfant » plutôt que « parent ».

⁴¹ BUREAU DU CORONER (2022).

4.1 – Nature des infractions commises contre des victimes indirectes de violence perpétrée dans un contexte conjugal

4.1.1 Minorité d'affaires criminelles comptant plus d'une victime indirecte

En 2022, 1 975 victimes indirectes de violence commise dans un contexte conjugal ont été identifiées par les corps de police. Ces victimes sont réparties dans 1 446 affaires distinctes (tableau 3).

Une forte majorité de ces affaires ne dénombrent qu'une seule victime indirecte (1 084 affaires, 75,0 %), alors que le quart en comptent plusieurs (362, 25,0 %). En effet, 255 affaires distinctes dénombrent 2 victimes (17,6 %), 100 affaires en comptabilisent de 3 à 5 (6,9 %) et 7 en comprennent plus de 5 (tableau 3).

Tableau 3 | Nombre de victimes indirectes par affaire de violence commise dans un contexte conjugal, Québec, 2022p

Nombre de victimes indirectes par affaire	Nombre d'affaires distinctes	
	N	%
1	1 084	75,0
2	255	17,6
3 à 5	100	6,9
Plus de 5	7	0,5
Total	1 446	100,0

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

4.1.2 Voies de fait et menaces : principaux crimes commis contre les victimes indirectes

Les corps de police du Québec ont déclaré 1 975 victimes indirectes d'infractions contre la personne commises lors d'une affaire de violence en contexte conjugal, ce qui correspond à un taux de 22,71 victimes indirectes par 100 000 habitants (tableaux 4 et 15).

À l'image des victimes directes, mais dans une moindre proportion, les voies de fait sont les principaux types d'infractions perpétrées contre les victimes indirectes. Une majorité de celles-ci ont été la cible de voies de fait (50,7 %, taux de 11,51), surtout de niveau 1 (38,0 % de toutes les infractions, taux de 8,62) et de niveau 2 (12,3 %, taux de 2,78) (tableaux 1 et 4).

La profération de menaces et le harcèlement criminel représentent également des infractions souvent commises contre les victimes indirectes. Plus du tiers de ces victimes ont été la cible de menaces (34,5 %, taux de 7,83) et près du dixième ont été la cible de harcèlement criminel (8,5 %, taux de 1,93). Quant aux

infractions les plus graves, un homicide a été perpétré contre quatre victimes indirectes, alors qu’une tentative de meurtre a été commise à l’endroit de quatre autres victimes (taux de 0,05) (tableau 4).

Parmi les différences notables entre les types d’infractions perpétrées contre les victimes indirectes et les victimes directes, on remarque qu’une part considérablement plus élevée de victimes indirectes ont été menacées (34,5 % comparativement à 8,6 %). À l’opposé, elles sont proportionnellement moins nombreuses à avoir subi du harcèlement criminel (8,5 %, comparativement à 12,2 %) ou une agression sexuelle (1,3 % comparativement à 6,6 %) (tableaux 1 et 4).

Tableau 4 | Nombre et taux de victimes indirectes d’affaires de violence commises dans un contexte conjugal, selon la catégorie d’infractions, Québec, 2022^p

Catégorie d’infractions	Nombre		Taux
	N	%	
Homicide	4	0,2	0,05
Tentative de meurtre	4	0,2	0,05
Voies de fait (niveau 3)	9	0,5	0,10
Voies de fait (niveau 2)	242	12,3	2,78
Voies de fait (niveau 1)	750	38,0	8,62
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	26	1,3	0,30
Autres infractions d’ordre sexuel	17	0,9	0,20
Enlèvement, traite et séquestration	20	1,0	0,23
Vol qualifié et extorsion	7	0,4	0,08
Harcèlement criminel	168	8,5	1,93
Menaces	681	34,5	7,83
Communication indécente ou harcelante	10	0,5	0,11
Intimidation	29	1,5	0,33
Autre*	8	0,4	0,09
Total	1 975	100,0	22,71

* Inclut notamment : proxénétisme et incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

4.2 – Profil des victimes indirectes

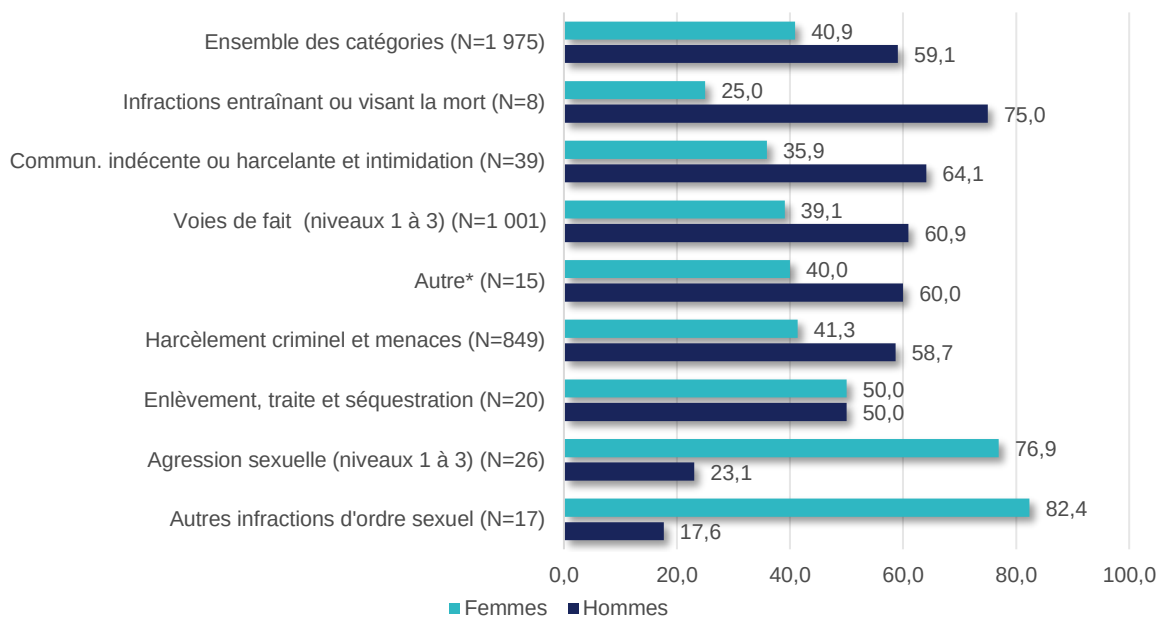
4.2.1 Davantage d'hommes victimisés

Les victimes indirectes d'affaires de violence commises dans un contexte conjugal sont principalement masculines, avec un taux de 26,81 victimes par 100 000 habitants, comparativement à 18,61 chez les victimes féminines. Cette répartition est contraire à celle que l'on trouve chez les victimes directes, pour lesquelles les femmes composent l'essentiel des victimes déclarées par la police (tableaux 10 et 15).

En analysant la répartition des victimes en fonction de leur nombre, on observe que 59,1 % des victimes indirectes sont de sexe masculin. Les hommes sont majoritaires pour toutes les catégories d'infractions à l'exception des infractions de nature sexuelle qui visent essentiellement les femmes, avec 82,4 % des victimes d'autres infractions d'ordre sexuel et 76,9 % des victimes d'agression sexuelle. Les infractions présentant les parts les plus importantes de victimes masculines sont les infractions entraînant ou visant la mort (75,0 %, 8 victimes) ainsi que la communication indécente ou harcelante et l'intimidation (64,1 %) (graphique 9).

Notons que la prudence est de mise dans l'interprétation de ces résultats en raison du faible volume de victimes indirectes déclarées pour certaines catégories.

Graphique 9 | Répartition (en %) des victimes indirectes d'affaires de violence commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2022^p



* Inclut notamment : proxénétisme, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles et vol qualifié et extorsion

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

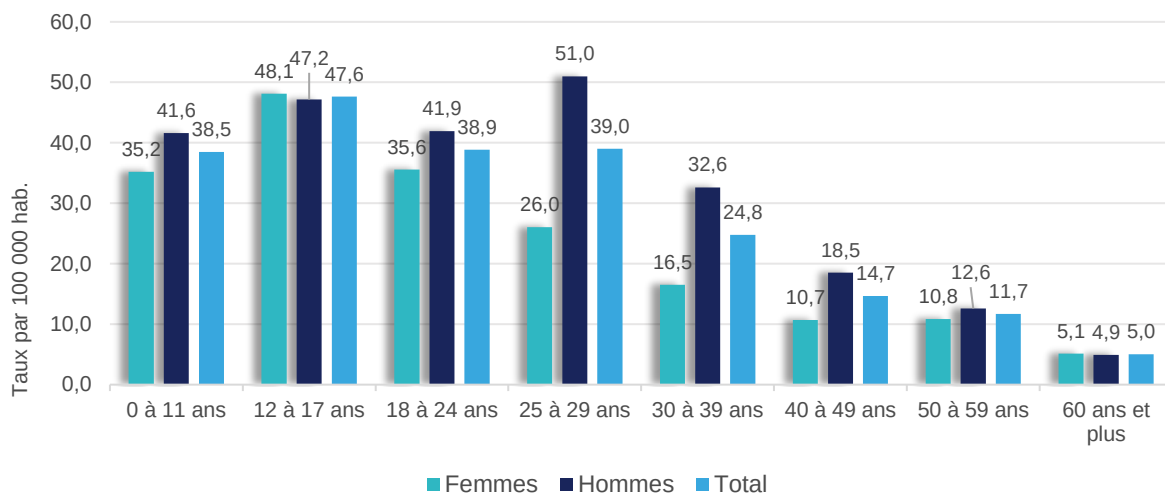
4.2.2 Victimes indirectes principalement âgées de moins de 30 ans

Les statistiques sur la criminalité révèlent que ce sont les victimes indirectes de moins de 30 ans qui sont davantage victimes d'infractions dans le cadre d'une affaire de violence commise en contexte conjugal. À partir de l'âge de 30 ans, le taux de victimisation est en diminution constante (graphique 10).

En effet, le groupe des 12 à 17 ans serait plus à risque, avec le taux le plus élevé, soit 47,6 victimes par 100 000 habitants. Par la suite, ce sont les victimes de 25 à 29 ans, de 18 à 24 ans et de 0 à 11 ans qui présentent les taux supérieurs, lesquels varient de 38,5 à 39,0 (graphique 10).

Par ailleurs, les taux de victimisation par groupe d'âge diffèrent considérablement selon le sexe de la victime. D'importants écarts de taux sont remarqués notamment pour les victimes âgées de 25 à 29 ans, de 30 à 39 ans et de 40 à 49 ans. En effet, le taux masculin est près de deux fois supérieur au taux féminin pour ces groupes d'âge (graphique 10).

Graphique 10 | Taux de victimes indirectes d'affaires de violence commise dans un contexte conjugal selon le sexe et le groupe d'âge*, Québec, 2022^p



* Exclut 123 victimes dont l'information sur l'âge était inconnue ou invalide.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

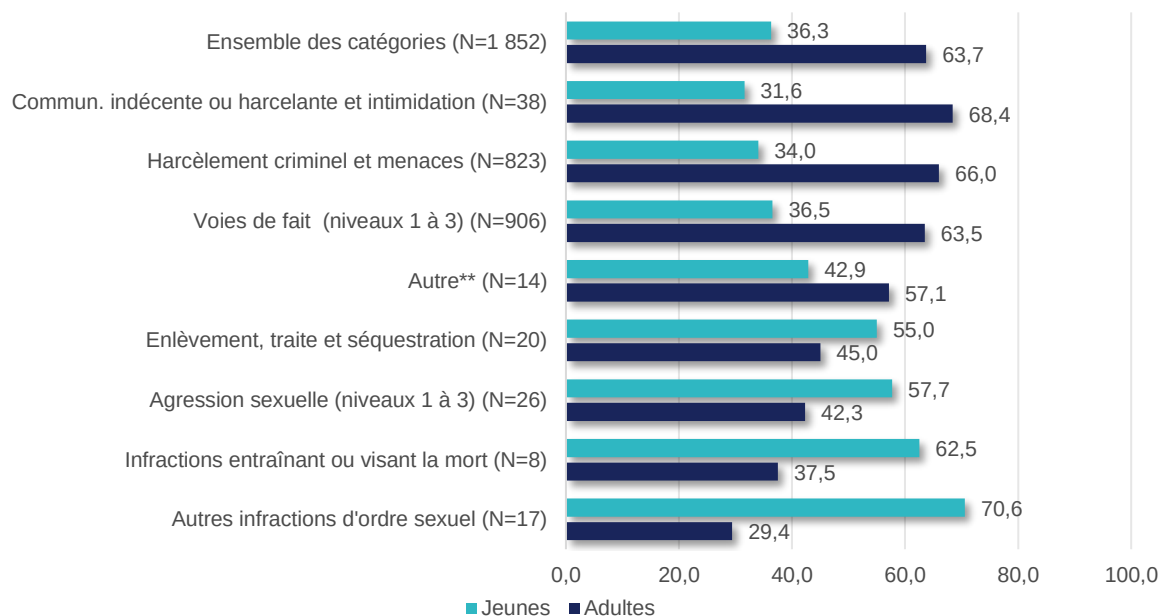
4.2.3 Infractions les plus graves commises principalement contre des victimes indirectes mineures

Sur le plan du nombre, près des deux tiers des victimes indirectes d'affaires de violence commises dans un contexte conjugal sont âgées de 18 ans ou plus (63,7 %) et environ le tiers sont âgées de moins de 18 ans (36,3 %) (graphique 11, tableaux 16 et 17).

Les adultes sont plus souvent victimes de communication indécente ou harcelante et d'intimidation (68,4 %), de harcèlement criminel et de menaces (66,0 %) ainsi que de voies de fait (63,5 %) (graphique 11, tableaux 16 et 17).

Les jeunes victimes indirectes, soit celles âgées de moins de 18 ans, semblent quant à elle être visées par les infractions les plus graves. En outre, elles sont les principales victimes des autres infractions d'ordre sexuel (70,6 %), des infractions entraînant ou visant la mort (62,5 %), d'agression sexuelle (57,7 %) ainsi que d'enlèvement, de traite et de séquestration (55,0 %). Rappelons que la prudence est de mise dans l'interprétation de ces statistiques en raison du faible nombre de victimes à partir desquelles elles sont calculées, surtout en ce qui a trait aux infractions qui comptent moins de victimes (graphique 11, tableaux 16 et 17).

Graphique 11 | Répartition (en %) des victimes indirectes d'affaires de violence commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge* et la catégorie d'infractions, Québec, 2022^p



* Exclut 123 victimes dont l'information sur l'âge était inconnue ou invalide.

** Inclut notamment : proxénétisme, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles et vol qualifié et extorsion.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

4.2.4 Majorité de crimes contre des victimes perpétrés par un auteur présumé ayant un lien familial

La nature du lien entre la victime indirecte et l’auteur présumé varie selon l’affaire de violence commise dans un contexte conjugal. L’auteur présumé peut être un membre de la famille de la victime indirecte (parent, beau-parent, enfant, etc.), un proche (ami, autre relation intime, etc.), une connaissance (voisin, colocataire, connaissance, etc.) ou un étranger (tableau 21).

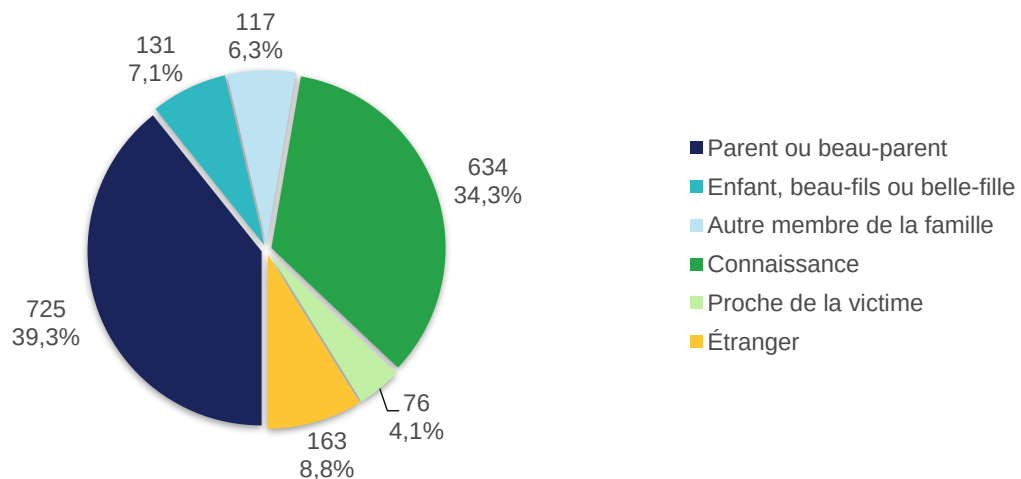
Rappelons que la victime directe est le partenaire intime actuel ou ancien de l’auteur présumé et se trouve au centre de l’affaire de violence commise dans un contexte conjugal, alors que la victime indirecte représente toute autre personne contre qui un crime a été commis dans le cadre de cette même affaire.

Parmi les 1 846 victimes indirectes identifiées par les corps de police en 2022 dont la nature de la relation avec l’auteur présumé est connue, une faible majorité a été la cible d’un membre de leur famille (52,7 %).

La plupart ont été agressées par leur parent ou leur beau-parent (39,3 %), alors qu’une faible part a été la cible de leur enfant, de leur beau-fils ou de leur belle-fille (7,1 %) ou d’un autre membre de la famille (6,3 %) (graphique 12, tableaux 16 et 17).

Pour ce qui est des personnes qui ont été victimes d’un auteur présumé de lien non familial, ils ont principalement été la cible d’une de leur connaissance (34,3 %), sinon d’une personne leur étant étrangère (8,8 %) ou d’un proche (4,1 %) (graphique 12, tableaux 16 et 17).

Graphique 12 | Répartition (en %) des victimes indirectes d’affaires de violence commises dans un contexte conjugal selon le type d’auteur présumé (nature de la relation) *, Québec, 2022^p



* Exclut 129 victimes dont l’information sur la nature de la relation était inconnue ou invalide.

p : données provisoires

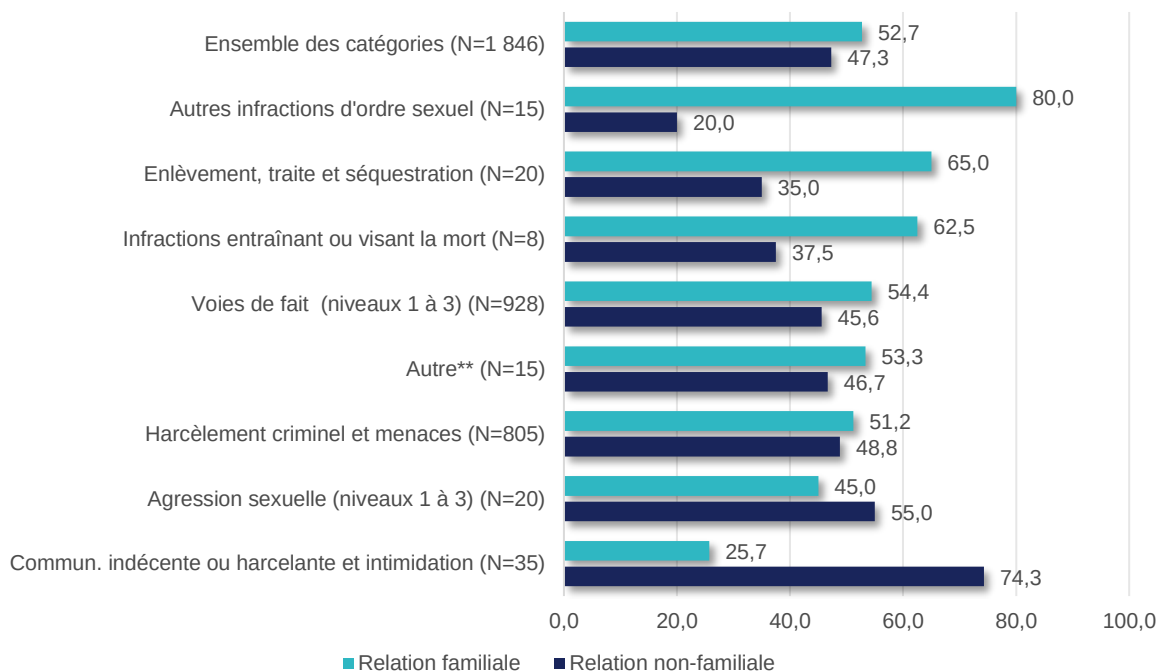
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

4.2.5 Membres de la famille : principaux responsables des autres infractions d'ordre sexuel perpétrées contre des victimes indirectes de violence commise en contexte conjugal

L'analyse de la nature de la relation selon la catégorie d'infractions démontre que les autres infractions d'ordre sexuel perpétrées contre une victime indirecte de violence commise en contexte conjugal sont surtout commises par un membre de la famille (80,0 %), de même que l'enlèvement, la traite et la séquestration (65,0 %). De plus, 62,5 % des victimes d'infractions entraînant ou visant la mort sont agressées par un membre de la famille (5 sur 8), cette statistique doit toutefois être interprétée avec prudence en raison du faible nombre de victimes (graphique 13, tableaux 16 et 17).

À l'inverse, un seul type d'infraction se démarque fortement parmi les crimes commis par un auteur présumé de relation non familiale, soit la catégorie de la communication indécente ou harcelante et de l'intimidation. En effet, 74,3 % des victimes indirectes de ce type de crime ont été la cible d'une personne n'appartenant pas à leur famille (graphique 13, tableaux 16 et 17).

Graphique 13 | Répartition (en %) des victimes indirectes d'affaires de violence commises dans un contexte conjugal selon le type d'auteur présumé (nature de la relation)* et la catégorie d'infractions, Québec, 2022^p



* Exclut 129 victimes dont l'information sur la nature de la relation était inconnue ou invalide.

p : données provisoires

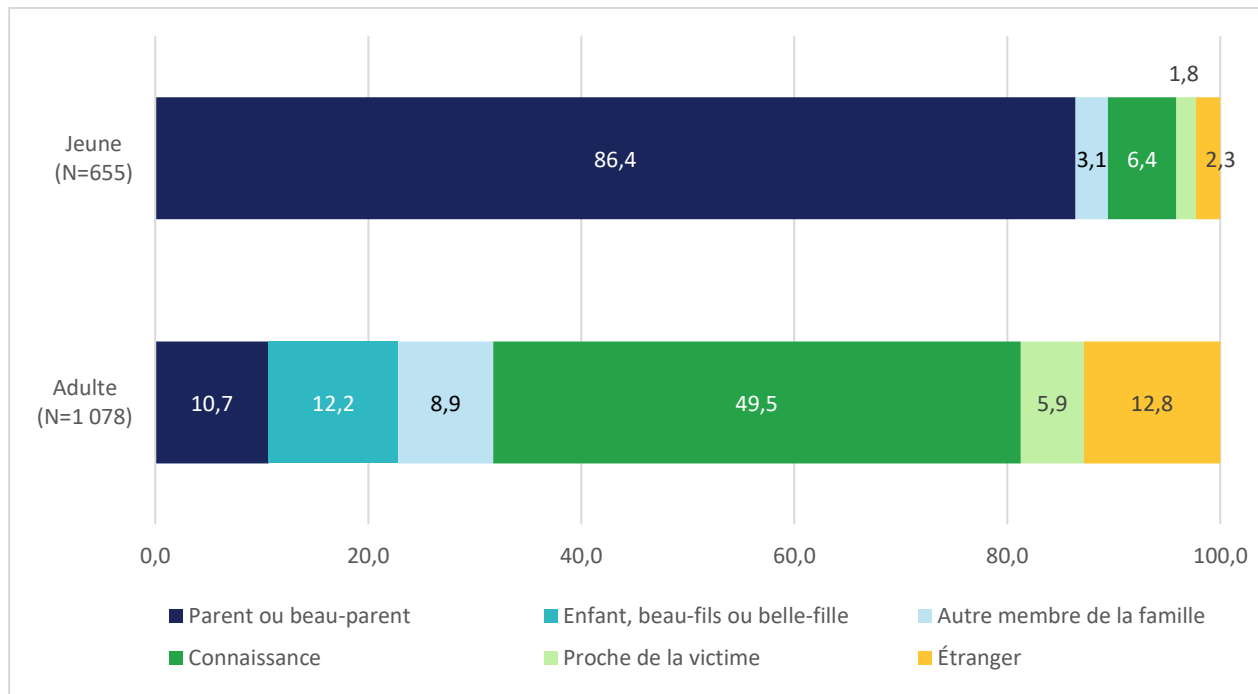
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

4.2.6 Crimes contre les jeunes victimes indirectes perpétrés particulièrement par des auteurs présumés appartenant à la famille de la victime

Quant à l'analyse des victimes indirectes selon leur âge et la nature de leur relation avec l'auteur présumé, on remarque qu'en 2022 les jeunes victimes ont surtout été agressées par un auteur présumé appartenant à leur famille. En effet, près de 9 jeunes victimes indirectes sur 10 d'une infraction de violence commise dans un contexte conjugal ont été la cible d'un membre de leur famille (89,5 %), soit principalement de leur parent ou de leur beau-parent (86,4 %). Peu de personnes de moins de 18 ans ont été victimes d'une personne non apparentée (10,5 %) (graphique 14).

En ce qui a trait aux victimes indirectes adultes, elles ont été principalement agressées par un auteur présumé n'appartenant pas à leur cercle familial (68,3 %). En effet, elles ont surtout été victimes d'une connaissance (49,5 %) ou d'un étranger (12,8 %). À l'inverse, 31,7 % des adultes ont été la cible d'un membre de leur famille, à part presque égale entre les différents liens familiaux : 12,2 % ont été victimes de leur enfant, de leur beau-fils ou de leur belle-fille, 10,7 % d'une figure parentale et 8,9 % d'un autre membre de la famille, soit un frère, une sœur ou un membre de la famille étendue (graphique 14).

Graphique 14 | Répartition (en %) des victimes indirectes d'affaires de violence commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge de la victime et le type d'auteur présumé (nature de la relation)*, Québec, 2022^p



* Exclut 242 victimes dont l'information sur l'âge ou la nature de la relation était inconnue ou invalide.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableaux complémentaires

Tableau 5 | Évolution du nombre et du taux d'infractions contre la personne selon le contexte et l'année, Québec, 2013 à 2022^p

Infractions	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ^a	2022 ^p	Variation 2013/2022 ^p (%)	Variation 2021 ^a /2022 ^p (%)
Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal												
Nombre	18 890	18 911	19 497	20 038	21 165	21 531	21 957	22 136	24 308	25 401	34,5	4,5
Taux	273,8	272,2	279,3	285,2	302,7	304,8	307,2	306,5	335,2	346,0	26,4	3,2
Infractions contre la personne (tous contextes confondus)												
Nombre	77 407	75 196	76 264	77 617	81 333	82 649	87 706	87 625	97 351	103 406	33,6	6,2
Taux	949,3	915,4	923,4	932,7	980,2	985,4	1031,6	1021,5	1131,7	1189,2	25,3	5,1

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 6 | Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions et la région, Québec, 2022^p

Catégorie d'infractions	Voies de fait (niveaux 1 à 3)		Harcèlement criminel et menaces		Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)		Enlèvement, traite et séquestration		Autres infractions d'ordre sexuel		Infractions entraînant ou visant la mort ¹		Autre ²		Total	
	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux
Bas-Saint-Laurent	322	186,1	147	84,9	32	18,5	26	15,0	3	1,7	2	1,2	21	12,1	553	319,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	477	197,9	173	71,8	52	21,6	36	14,9	11	4,6	2	0,8	10	4,1	761	315,7
Capitale-Nationale	1 549	235,6	617	93,9	129	19,6	76	11,6	11	1,7	8	1,2	48	7,3	2 438	370,9
Mauricie	677	279,1	197	81,2	80	33,0	21	8,7	7	2,9	1	0,4	21	8,7	1 004	413,9
Estrie	730	169,2	224	51,9	112	26,0	29	6,7	11	2,5	1	0,2	19	4,4	1 126	261,0
Montréal	4 003	230,2	1 054	60,6	292	16,8	179	10,3	25	1,4	4	0,2	182	10,5	5 739	330,0
Outaouais	898	263,7	266	78,1	88	25,8	43	12,6	15	4,4	3	0,9	35	10,3	1 348	395,9
Abitibi-Témiscamingue	410	330,7	162	130,7	56	45,2	37	29,8	6	4,8	1	0,8	16	12,9	688	554,9
Côte-Nord	365	478,3	113	148,1	30	39,3	23	30,1	10	13,1	-	-	14	18,3	555	727,2
Nord-du-Québec	96	276,8	7	20,2	6	17,3	4	11,5	-	-	3	8,6	1	2,9	117	337,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	166	204,5	98	120,7	15	18,5	7	8,6	1	1,2	1	1,2	11	13,6	299	368,3
Chaudière-Appalaches	573	153,5	204	54,6	73	19,6	26	7,0	3	0,8	1	0,3	21	5,6	901	241,3
Laval	886	236,4	197	52,6	70	18,7	17	4,5	9	2,4	2	0,5	15	4,0	1 196	319,2
Lanaudière	1 072	238,0	305	67,7	125	27,8	48	10,7	15	3,3	2	0,4	26	5,8	1 593	353,7
Laurentides	1 344	243,5	465	84,2	143	25,9	44	8,0	15	2,7	2	0,4	31	5,6	2 044	370,3
Montréal	2 829	229,9	915	74,3	312	25,4	102	8,3	41	3,3	12	1,0	95	7,7	4 306	349,9
Centre-du-Québec	477	218,7	141	64,6	72	33,0	21	9,6	14	6,4	1	0,5	7	3,2	733	336,0
Total	16 874	229,9	5 285	72,0	1 687	23,0	739	10,1	197	2,7	46	0,6	573	7,8	25 401	346,0

¹ Dans cette publication, le regroupement « Infractions entraînant ou visant la mort » comprend l'homicide, la négligence criminelle entraînant la mort de même que la tentative de meurtre et le complot en vue de commettre un meurtre.

² Inclut notamment : vol qualifié et extorsion, communication indécente ou harcelante, intimidation, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles et proxénétisme.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 7 | Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la région et l'année, Québec, 2018 à 2022^p

Catégorie d'infractions	2018		2019		2020		2021 ^a		2022 ^p	
	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux
Bas-Saint-Laurent	474	279,1	441	259,5	483	283,2	532	310,0	553	319,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	598	253,1	650	274,3	692	290,7	712	298,0	761	315,7
Capitale-Nationale	1 786	281,2	1 768	276,0	1 800	278,9	2 147	331,2	2 438	370,9
Mauricie	681	292,4	757	323,2	769	324,7	862	360,0	1004	413,9
Estrie	565	205,1	567	203,4	565	199,6	1009	237,9	1126	261,0
Montréal	5 152	301,4	5 394	310,1	5 192	295,8	5 401	313,9	5 739	330,0
Outaouais	1 132	348,2	1 040	315,6	1 025	307,7	1 158	344,5	1 348	395,9
Abitibi-Témiscamingue	649	526,9	698	566,7	740	599,6	720	582,2	688	554,9
Côte-Nord	547	714,0	608	796,9	494	647,9	610	799,3	555	727,2
Nord-du-Québec	64	191,0	85	251,8	89	261,4	99	287,9	117	337,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	264	331,4	235	295,6	239	299,6	288	356,1	299	368,3
Chaudière-Appalaches	784	219,0	649	180,3	714	196,3	796	216,0	901	241,3
Laval	1 118	309,1	1 109	303,0	1 124	304,5	1 242	335,1	1 196	319,2
Lanaudière	1 397	330,5	1 525	356,8	1 433	329,8	1 531	345,7	1 593	353,7
Laurentides	1 933	376,2	1 860	356,8	1 914	360,6	2 207	406,4	2 044	370,3
Montréal	3 790	291,1	3 974	301,2	4 164	311,5	4 266	350,7	4 306	349,9
Centre-du-Québec	597	286,9	597	284,6	699	330,2	728	338,6	733	336,0
Total	21 531	304,8	21 957	307,2	22 136	306,5	24 308	335,2	25 401	346,0

^a Pour l'année 2021, le nombre d'infractions et le taux d'infractions par 100 000 habitants ont été calculés selon les nouvelles limites territoriales des régions administratives entrées en vigueur le 28 juillet 2021. À cette date, les MRC de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi sont passées de la région de la Montérégie à celle de l'Estrie (pour davantage d'information, consulter le lien [Modification aux découpages des régions administratives de l'Estrie et de la Montérégie \[Québec.ca\]](#)). Ce changement peut expliquer en partie l'écart entre les données de 2020 et de 2021 pour ces deux régions. Il est à noter que le changement a été appliqué à l'ensemble des affaires déclarées en 2021, et non uniquement à celles déclarées à compter du 28 juillet 2021.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 8 | Infractions contre la personne (tous contextes confondus) selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2022^p

Catégorie d'infractions	Affaires fondées								
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées					
		Total (N)	(%)	Total (N)	(%)	Par accusation recommandée		Sans accusation recommandée¹	
						(N)	(%)	(N)	(%)
Homicide	111	49	44,1	62	55,9	58	93,5	4	6,5
Négligence criminelle	30	21	70,0	9	30,0	8	88,9	1	11,1
Tentative de meurtre	206	100	48,5	106	51,5	104	98,1	2	1,9
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	55 941	16 105	28,8	39 836	71,2	31 367	78,7	8 469	21,3
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	7 667	4 461	58,2	3 206	41,8	2 504	78,1	702	21,9
Autres infractions d'ordre sexuel	4 435	2 461	55,5	1 974	44,5	1 565	79,3	409	20,7
Enlèvement, traite et séquestration	1 262	248	19,7	1 014	80,3	932	91,9	82	8,1
Vol qualifié et extorsion	5 274	3 425	64,9	1 849	35,1	1 665	90,0	184	10,0
Harcèlement criminel	7 331	1 746	23,8	5 585	76,2	4 705	84,2	880	15,8
Menaces	18 383	5 182	28,2	13 201	71,8	9 793	74,2	3 408	25,8
Autre²	2 766	1 138	41,1	1 628	58,9	1 265	77,7	363	22,3
Total	103 406	34 936	33,8	68 470	66,2	53 966	78,8	14 504	21,2

¹ Plusieurs motifs de classement sans mise en accusation sont possibles, dont : raison indépendante de la volonté du service de police, demande de la victime ne voulant qu'aucune autre mesure ne soit prise, auteur présumé âgé de moins de 12 ans, etc.

² Inclut notamment : communication indécente ou harcelante, intimidation, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et publicité de services sexuels.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 9 | Évolution du nombre et du taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe, Québec, 2018 à 2022^p

Sexe de la victime	2018	2019	2020	2021 ^a	2022 ^p	Variation 2018/2022 ^p (%)	Variation 2021 ^a /2022 ^p (%)
Nombre							
Femmes	16 661	16 737	16 783	18 590	19 126	14,8	2,9
Hommes	4 870	5 220	5 353	5 718	6 275	28,9	9,7
Total	21 531	21 957	22 136	24 308	25 401	18,0	4,5
Taux							
Femmes	468,5	466,0	462,8	510,8	519,6	10,9	1,7
Hommes	138,8	146,8	148,8	158,3	171,4	23,5	8,3
Total	304,8	307,2	306,5	335,2	346,0	13,5	3,2

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 10 | Répartition des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2022^p

Catégorie d'infractions	Femmes			Hommes			Total	
	N	%	Taux	N	%	Taux	N	Taux
Homicide	13	100,0	0,4	0	0,0	0,0	13	0,2
Négligence criminelle	2	100,0	0,1	0	0,0	0,0	2	0,0
Tentative de meurtre	25	80,6	0,7	6	19,4	0,2	31	0,4
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	11 687	69,3	317,5	5 187	30,7	141,7	16 874	229,9
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	1 620	96,0	44,0	67	4,0	1,8	1 687	23,0
Autres infractions d'ordre sexuel	182	92,4	4,9	15	7,6	0,4	197	2,7
Enlèvement, traite et séquestration	687	93,0	18,7	52	7,0	1,4	739	10,1
Vol qualifié et extorsion	182	84,3	4,9	34	15,7	0,9	216	2,9
Harcèlement criminel	2 688	86,4	73,0	423	13,6	11,6	3 111	42,4
Menaces	1 745	80,3	47,4	429	19,7	11,7	2 174	29,6
Autre*	295	82,6	8,0	62	17,4	1,7	357	4,9
Total	19 126	75,3	519,6	6 275	24,7	171,4	25 401	346,0

* Inclut notamment : communication indécente ou harcelante, intimidation, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et publicité de services sexuels.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 11 | Répartition du nombre de victimes d'infractions entraînant ou visant la mort, perpétrées dans un contexte conjugal, selon le sexe de la victime et l'année, Québec, 2018 à 2022^p

Sexe de la victime		2018	2019	2020	2021 ^a	2022 ^p	Total 2018 à 2022 ^p	Moyenne 2018/2022 ^p
Femmes	N	29	36	25	43	40	173	35
	(%)	78,4	87,8	65,8	81,1	87,0	80,5	80,5
Hommes	N	8	5	13	10	6	42	8
	(%)	21,6	12,2	34,2	18,9	13,0	19,5	19,5
Total		N 37	41	38	53	46	215	43

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 12 | Profil (en nombre) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2022^p (partie 1)

Caractéristiques	Homicide	Négligence criminelle	Tentative de meurtre	Voies de fait (niveau 3)	Voies de fait (niveau 2)	Voies de fait (niveau 1)	Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	Autres infractions d'ordre sexuel	Enlèvement, traite et séquestration	Page 1 de 2 ...
Sexe										
Femme	13	2	25	69	2 693	8 925	1 620	182	687	...
Homme	0	0	6	8	1 203	3 976	67	15	52	...
Âge										
15 à 17 ans	0	0	1	2	46	217	428	80	33	...
18 à 24 ans	0	0	2	10	616	1 813	365	40	177	...
25 à 29 ans	1	0	6	16	628	2 146	221	23	153	...
30 à 39 ans	3	2	7	30	1 319	4 357	384	33	213	...
40 à 49 ans	2	0	6	15	804	2 712	190	15	111	...
50 à 59 ans	2	0	8	3	329	1 087	77	4	40	...
60 à 69 ans	3	0	1	0	102	383	19	2	6	...
70 ans et plus	2	0	0	1	52	186	3	0	6	...
Relation avec l'auteur présumé										
Conjoint ou conjointe	9	1	20	38	2 135	7 576	438	18	361	...
Ex-conjoint ou ex-conjointe	1	1	5	16	917	3 123	618	75	197	...
Ami ou amie intime	1	0	1	16	551	1 381	328	34	113	...
Ex-amie intime ou ex-amie intime	2	0	5	7	293	821	303	70	68	...
Total (N)	13	2	31	77	3 896	12 901	1 687	197	739	...

Tableau 12 | Profil (en nombre) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2022^p (partie 2)

Caractéristiques	...	Vol qualifié et extorsion	Harcèlement criminel	Menaces	Communication indécente ou harcelante	Intimidation	Autre	Total
Sexe								
Femme	...	182	2 688	1 745	126	72	97	19 126
Homme	...	34	423	429	43	6	13	6 275
Âge								
15 à 17 ans	...	19	92	77	10	5	16	1 026
18 à 24 ans	...	51	419	296	13	11	39	3 852
25 à 29 ans	...	29	509	318	28	6	16	4 100
30 à 39 ans	...	60	1 075	653	61	32	18	8 247
40 à 49 ans	...	32	692	474	40	18	10	5 121
50 à 59 ans	...	13	245	237	15	4	8	2 072
60 à 69 ans	...	9	61	77	1	0	2	666
70 ans et plus	...	3	18	42	1	2	1	317
Relation avec l'auteur présumé								
Conjoint ou conjointe	...	41	220	593	4	11	34	11 499
Ex-conjoint ou ex- conjointe	...	72	2 096	1 153	121	46	36	8 477
Ami ou amie intime	...	31	81	121	3	4	25	2 690
Ex-ami intime ou ex-amie intime	...	72	714	307	41	17	15	2 735
Total (N)	...	216	3 111	2 174	169	78	110	25 401

* Il n'y avait aucune donnée inconnue pour l'ensemble des données présentées.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 13 | Profil (en %) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2022^p (partie 1)

Caractéristiques	Homicide	Négligence criminelle	Tentative de meurtre	Voies de fait (niveau 3)	Voies de fait (niveau 2)	Voies de fait (niveau 1)	Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	Autres infractions d'ordre sexuel	Enlèvement, traite et séquestration	Page 1 de 2 ...
Sexe										
Femme	100,0	100,0	80,6	89,6	69,1	69,2	96,0	92,4	93,0	...
Homme	0,0	0,0	19,4	10,4	30,9	30,8	4,0	7,6	7,0	...
Âge										
15 à 17 ans	0,0	0,0	3,2	2,6	1,2	1,7	25,4	40,6	4,5	...
18 à 24 ans	0,0	0,0	6,5	13,0	15,8	14,1	21,6	20,3	24,0	...
25 à 29 ans	7,7	0,0	19,4	20,8	16,1	16,6	13,1	11,7	20,7	...
30 à 39 ans	23,1	100,0	22,6	39,0	33,9	33,8	22,8	16,8	28,8	...
40 à 49 ans	15,4	0,0	19,4	19,5	20,6	21,0	11,3	7,6	15,0	...
50 à 59 ans	15,4	0,0	25,8	3,9	8,4	8,4	4,6	2,0	5,4	...
60 à 69 ans	23,1	0,0	3,2	0,0	2,6	3,0	1,1	1,0	0,8	...
70 ans et plus	15,4	0,0	0,0	1,3	1,3	1,4	0,2	0,0	0,8	...
Relation avec l'auteur présumé										
Conjoint ou conjointe	69,2	50,0	64,5	49,4	54,8	58,7	26,0	9,1	48,8	...
Ex-conjoint ou ex-conjointe	7,7	50,0	16,1	20,8	23,5	24,2	36,6	38,1	26,7	...
Ami ou amie intime	7,7	0,0	3,2	20,8	14,1	10,7	19,4	17,3	15,3	...
Ex-amie intime ou ex-amie intime	15,4	0,0	16,1	9,1	7,5	6,4	18,0	35,5	9,2	...
Total (N)	13	2	31	77	3 896	12 901	1 687	197	739	...

Tableau 13 | Profil (en %) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2022^p (partie 2)

Caractéristiques	...	Vol qualifié et extorsion	Harcèlement criminel	Menaces	Communication indécente ou harcelante	Intimidation	Autre	Total	
	Page 2 de 2							%	N
Sexe									
Femme	...	84,3	86,4	80,3	74,6	92,3	88,2	75,3	19 126
Homme	...	15,7	13,6	19,7	25,4	7,7	11,8	24,7	6 275
Âge									
15 à 17 ans	...	8,8	3,0	3,5	5,9	6,4	14,5	4,0	1 026
18 à 24 ans	...	23,6	13,5	13,6	7,7	14,1	35,5	15,2	3 852
25 à 29 ans	...	13,4	16,4	14,6	16,6	7,7	14,5	16,1	4 100
30 à 39 ans	...	27,8	34,6	30,0	36,1	41,0	16,4	32,5	8 247
40 à 49 ans	...	14,8	22,2	21,8	23,7	23,1	9,1	20,2	5 121
50 à 59 ans	...	6,0	7,9	10,9	8,9	5,1	7,3	8,2	2 072
60 à 69 ans	...	4,2	2,0	3,5	0,6	0,0	1,8	2,6	666
70 ans et plus	...	1,4	0,6	1,9	0,6	2,6	0,9	1,2	317
Relation avec l’auteur présumé									
Conjoint ou conjointe	...	19,0	7,1	27,3	2,4	14,1	30,9	45,3	11 499
Ex-conjoint ou ex-conjointe	...	33,3	67,4	53,0	71,6	59,0	32,7	33,4	8 477
Ami ou amie intime	...	14,4	2,6	5,6	1,8	5,1	22,7	10,6	2 690
Ex-ami intime ou ex-amie intime	...	33,3	23,0	14,1	24,3	21,8	13,6	10,8	2 735
Total (N)	...	216	3 111	2 174	169	78	110	100,0	25 401

* Il n'y avait aucune donnée inconnue pour l'ensemble des données présentées.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 14 | Répartition des auteurs présumés d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2022^p

Catégorie d'infractions	Femmes			Hommes			Total	
	N	%	Taux	N	%	Taux	N	Taux
Homicide	-	0,0	0,0	10	100,0	0,3	10	0,1
Négligence criminelle	-	0,0	0,0	1	100,0	0,0	1	0,0
Tentative de meurtre	4	15,4	0,1	22	84,6	0,6	26	0,3
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	4 513	29,5	118,1	10 782	70,5	283,4	15 295	200,6
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	19	2,0	0,5	923	98,0	24,3	942	12,4
Autres infractions d'ordre sexuel	8	8,2	0,2	89	91,8	2,3	97	1,3
Enlèvement, traite et séquestration	44	6,4	1,2	641	93,6	16,8	685	9,0
Vol qualifié et extorsion	23	13,1	0,6	152	86,9	4,0	175	2,3
Harcèlement criminel	337	12,2	8,8	2 415	87,8	63,5	2 752	36,1
Menaces	352	18,1	9,2	1 597	81,9	42,0	1 949	25,6
Autre*	50	19,2	1,3	211	80,8	5,5	261	3,4
Total	5 350	24,1	140,0	16 843	75,9	442,7	22 193	291,1

* Inclut notamment : communication indécente ou harcelante, intimidation, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et publicité de services sexuels.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 15 | Répartition des victimes indirectes d'affaires de violence commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2022^p

Catégorie d'infractions	Femmes			Hommes			Total	
	N	%	Taux	N	%	Taux	N	Taux
Homicide	1	25,0	0,02	3	75,0	0,07	4	0,05
Tentative de meurtre	1	25,0	0,02	3	75,0	0,07	4	0,05
Voies de fait (niveau 3)	2	22,2	0,05	7	77,8	0,16	9	0,10
Voies de fait (niveau 2)	92	38,0	2,12	150	62,0	3,45	242	2,78
Voies de fait (niveau 1)	297	39,6	6,84	453	60,4	10,41	750	8,62
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	20	76,9	0,46	6	23,1	0,14	26	0,30
Autres infractions d'ordre sexuel	14	82,4	0,32	3	17,6	0,07	17	0,20
Enlèvement, traite et séquestration	10	50,0	0,23	10	50,0	0,23	20	0,23
Vol qualifié et extorsion	3	42,9	0,07	4	57,1	0,09	7	0,08
Harcèlement criminel	79	47,0	1,82	89	53,0	2,04	168	1,93
Menaces	272	39,9	6,26	409	60,1	9,40	681	7,83
Communication indécente ou harcelante	8	80,0	0,18	2	20,0	0,05	10	0,11
Intimidation	6	20,7	0,14	23	79,3	0,53	29	0,33
Autre*	3	37,5	0,07	5	62,5	0,11	8	0,09
Total	808	40,9	18,61	1 167	59,1	26,81	1 975	22,71

* Inclut notamment : communication indécente ou harcelante, intimidation, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et publicité de services sexuels.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 16 | Profil (en nombre) des victimes indirectes d'affaires de violence commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2022^p (partie 1)

Caractéristiques	Homicide	Tentative de meurtre	Voies de fait (niveau 3)	Voies de fait (niveau 2)	Voies de fait (niveau 1)	Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	Autres infractions d'ordre sexuel	Enlèvement, traite et séquestration	Page 1 de 2 ...
Sexe									
Femme	1	1	2	92	297	20	14	10	...
Homme	3	3	7	150	453	6	3	10	...
Inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0	...
Âge									
Jeune	4	1	2	72	257	15	12	11	...
0 à 11 ans	3	0	1	43	159	10	6	8	...
12 à 17 ans	1	1	1	29	98	5	6	3	...
Adulte	0	3	7	161	407	11	5	9	...
18 à 24 ans	0	0	1	53	99	5	0	6	...
25 à 29 ans	0	1	3	30	82	2	2	1	...
30 à 39 ans	0	1	1	33	102	1	0	0	...
40 à 49 ans	0	0	1	21	50	1	0	0	...
50 à 59 ans	0	1	1	12	39	2	0	0	...
60 ans et plus	0	0	0	12	35	0	3	2	...
Inconnu	0	0	0	9	86	0	0	0	...
Relation avec l'auteur présumé (type d'auteur présumé)									
Relation familiale	4	1	2	120	383	9	12	13	...
Parent ou beau-parent	4	1	2	95	305	4	11	11	...
Enfant, beau-fils ou belle-fille	0	0	0	13	39	0	0	1	...
Autre membre de la famille	0	0	0	12	39	5	1	1	...
Relation non familiale	0	3	5	105	313	11	3	7	...
Connaissance	0	2	1	69	238	7	1	7	...
Proche de la victime	0	1	1	10	24	4	2	0	...
Étranger	0	0	3	26	51		0	0	...
Relation inconnue	0	0	2	17	54	6	2	0	...
Total	4	4	9	242	750	26	17	20	...

Tableau 16 | Profil (en nombre) des victimes indirectes d'affaires de violence commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2022^p (partie 2)

Caractéristiques	...	Vol qualifié et extorsion	Harcèlement criminel	Menaces	Communication indécente ou harcelante	Intimidation	Autre	Total général
	Page 2 de 2							
Sexe								
Femme	...	3	79	272	8	6	3	808
Homme	...	4	89	409	2	23	5	1 167
Inconnu	...	0	0	0	0	0	0	0
Âge								
Jeune	...	2	33	247	4	8	4	672
0 à 11 ans	...	0	22	152	0	4	4	412
12 à 17 ans	...	2	11	95	4	4	0	260
Adulte	...	5	135	408	6	20	3	1 180
18 à 24 ans	...	2	25	61	1	2	2	257
25 à 29 ans	...	1	15	67	0	12	0	216
30 à 39 ans	...	1	36	102	3	2	1	283
40 à 49 ans	...	0	27	64	1	3	0	168
50 à 59 ans	...	1	15	61	0	1	0	133
60 ans et plus	...	0	17	53	1	0	0	123
Inconnu	...		0	26		1	1	123
Relation avec l'auteur présumé (type d'auteur présumé)								
Relation familiale	...	2	61	351	1	8	6	973
Parent ou beau-parent	...	1	31	248	0	7	5	725
Enfant, beau-fils ou belle-fille	...	0	18	58	1	1	0	131
Autre membre de la famille	...	1	12	45	0	0	1	117
Relation non familiale	...	5	97	296	8	18	2	873
Connaissance	...	3	80	204	7	13	2	634
Proche de la victime	...	1	5	26	1	1	0	76
Étranger	...	1	12	66	0	4	0	163
Relation inconnue	...	0	10	34	1	3	0	129
Total	...	7	168	681	10	29	8	1 975

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 17 | Profil (en %) des victimes indirectes d'affaires de violence commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2022^p (partie 1)

Caractéristiques	Homicide	Tentative de meurtre	Voies de fait (niveau 3)	Voies de fait (niveau 2)	Voies de fait (niveau 1)	Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	Autres infractions d'ordre sexuel	Enlèvement, traite et séquestration	Page 1 de 2 ...
Sexe									
Femme	25,0	25,0	22,2	38,0	39,6	76,9	82,4	50,0	...
Homme	75,0	75,0	77,8	62,0	60,4	23,1	17,6	50,0	...
Inconnu	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	...
Âge									
Jeune	100,0	25,0	22,2	29,8	34,3	57,7	70,6	55,0	...
0 à 11 ans	75,0	0,0	11,1	17,8	21,2	38,5	35,3	40,0	...
12 à 17 ans	25,0	25,0	11,1	12,0	13,1	19,2	35,3	15,0	...
Adulte	0,0	75,0	77,8	66,5	54,3	42,3	29,4	45,0	...
18 à 24 ans	0,0	0,0	11,1	21,9	13,2	19,2	0,0	30,0	...
25 à 29 ans	0,0	25,0	33,3	12,4	10,9	7,7	11,8	5,0	...
30 à 39 ans	0,0	25,0	11,1	13,6	13,6	3,8	0,0	0,0	...
40 à 49 ans	0,0	0,0	11,1	8,7	6,7	3,8	0,0	0,0	...
50 à 59 ans	0,0	25,0	11,1	5,0	5,2	7,7	0,0	0,0	...
60 ans et plus	0,0	0,0	0,0	5,0	4,7	0,0	17,6	10,0	...
Inconnu	0,0	0,0	0,0	3,7	11,5	0,0	0,0	0,0	...
Relation avec l'auteur présumé (type d'auteur présumé)									
Relation familiale	100,0	25,0	22,2	49,6	51,1	34,6	70,6	65,0	...
Parent ou beau-parent	100,0	25,0	22,2	39,3	40,7	15,4	64,7	55,0	...
Enfant, beau-fils ou belle-fille	0,0	0,0	0,0	5,4	5,2	0,0	0,0	5,0	...
Autre membre de la famille	0,0	0,0	0,0	5,0	5,2	19,2	5,9	5,0	...
Relation non familiale	0,0	75,0	55,6	43,4	41,7	42,3	17,6	35,0	...
Connaissance	0,0	50,0	11,1	28,5	31,7	26,9	5,9	35,0	...
Proche de la victime	0,0	25,0	11,1	4,1	3,2	15,4	11,8	0,0	...
Étranger	0,0	0,0	33,3	10,7	6,8	0,0	0,0	0,0	...
Relation inconnue	0,0	0,0	22,2	7,0	7,2	23,1	11,8	0,0	...
Total	100,0	25,0	22,2	49,6	51,1	34,6	70,6	65,0	...

Tableau 17 | Profil (en %) des victimes indirectes d'affaires de violence commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2022^p (partie 2)

Caractéristiques	...	Vol qualifié et extorsion	Harcèlement criminel	Menaces	Communication indécente ou harcelante	Intimidation	Autre	Total général	
	Page 2 de 2							(%)	N
Sexe									
Femme	...	42,9	47,0	39,9	80,0	20,7	37,5	40,9	808
Homme	...	57,1	53,0	60,1	20,0	79,3	62,5	59,1	1 167
Inconnu	...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0
Âge									
Jeune	...	28,6	19,6	36,3	40,0	27,6	50,0	34,0	672
0 à 11 ans	...	0,0	13,1	22,3	0,0	13,8	50,0	20,9	412
12 à 17 ans	...	28,6	6,5	14,0	40,0	13,8	0,0	13,2	260
Adulte	...	71,4	80,4	59,9	60,0	69,0	37,5	59,7	1 180
18 à 24 ans	...	28,6	14,9	9,0	10,0	6,9	25,0	13,0	257
25 à 29 ans	...	14,3	8,9	9,8	0,0	41,4	0,0	10,9	216
30 à 39 ans	...	14,3	21,4	15,0	30,0	6,9	12,5	14,3	283
40 à 49 ans	...	0,0	16,1	9,4	10,0	10,3	0,0	8,5	168
50 à 59 ans	...	14,3	8,9	9,0	0,0	3,4	0,0	6,7	133
60 ans et plus	...	0,0	10,1	7,8	10,0	0,0	0,0	6,2	123
Inconnu	...	0,0	0,0	3,8	0,0	3,4	12,5	6,2	123
Relation avec l’auteur présumé (type d’auteur présumé)									
Relation familiale	...	28,6	36,3	51,5	10,0	27,6	75,0	49,3	973
Parent ou beau-parent	...	14,3	18,5	36,4	0,0	24,1	62,5	36,7	725
Enfant, beau-fils ou belle-fille	...	0,0	10,7	8,5	10,0	3,4	0,0	6,6	131
Autre membre de la famille	...	14,3	7,1	6,6	0,0	0,0	12,5	5,9	117
Relation non familiale	...	71,4	57,7	43,5	80,0	62,1	25,0	44,2	873
Connaissance	...	42,9	47,6	30,0	70,0	44,8	25,0	32,1	634
Proche de la victime	...	14,3	3,0	3,8	10,0	3,4	0,0	3,8	76
Étranger	...	14,3	7,1	9,7	0,0	13,8	0,0	8,3	163
Relation inconnue	...	0,0	6,0	5,0	10,0	10,3	0,0	6,5	129
Total	...	7	168	681	10	29	8	100,0	1 975

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 18 | Répartition des victimes indirectes d'affaires de violence commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2022^p

Caractéristiques	Jeune (0 à 17 ans)			Adulte (18 ans et plus)			Âge inconnu			Total général		
	N	%	Taux	N	%	Taux	N	%	Taux*	N	%	Taux
Femme	313	46,6	39,6	462	39,2	13,0	33	26,8	0,8	808	40,9	18,6
Homme	359	53,4	43,5	718	60,8	20,4	90	73,2	2,1	1167	59,1	26,8
Inconnu	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0
Total	672	100	41,6	1180	100	16,7	123	100	1,4	1975	100	22,7

* Taux calculé à partir de la population totale, sans distinction d'âge.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 19 | Répartition des victimes indirectes d'affaires de violence commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge de la victime et la nature de sa relation avec l'auteur présumé (type d'auteur présumé), Québec, 2022^p

Caractéristiques	Jeune (0 à 17 ans)		Adulte (18 ans et plus)		Âge inconnu		Total général	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Relation familiale	586	87,2	342	29,0	45	36,6	973	49,3
Parent ou beau-parent	566	84,2	115	9,7	44	35,8	725	36,7
Enfant, beau-fils ou belle-fille		0,0	131	11,1		0,0	131	6,6
Autre membre de la famille	20	3,0	96	8,1	1	0,8	117	5,9
Relation non familiale	69	10,3	736	62,4	68	55,3	873	44,2
Connaissance	42	6,3	534	45,3	58	47,2	634	32,1
Proche de la victime	12	1,8	64	5,4		0,0	76	3,8
Étranger	15	2,2	138	11,7	10	8,1	163	8,3
Relation inconnue	17	2,5	102	8,6	10	8,1	129	6,5
Total	672	100,0	1180	100,0	123	100,0	1975	100,0

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Annexes

Tableau 20 | Nature des relations représentées par la notion de « partenaire intime actuel ou ancien »⁴²

Nature de la relation entre la victime et l'auteur présumé	Description
Conjoint(e)	L'auteur présumé est le mari ou la femme de la victime, qu'ils soient mariés ou conjoints de fait.
Ex-conjoint(e) / Conjoint(e) séparé(e) ou divorcé(e)	Il s'agit de l'ex-conjoint ou de l'ex-conjointe (mariage ou union libre) de la victime qui est séparée ou divorcée au moment de l'affaire.
Ami(e) intime	L'auteur présumé a une relation intime avec la victime.
Ex-ami(e) intime	L'auteur présumé avait une relation intime avec la victime.

⁴² STATISTIQUE CANADA (2023).

Tableau 21 | Nature des relations entre la victime et l’auteur présumé⁴³ qui sont représentées par les notions de « relation familiale », « non familiale » et « lien inconnu »

Nature de la relation entre la victime et l’auteur présumé	Description ⁴⁴
Relation familiale	
Parent ou beau-parent	L’auteur présumé est : • père, mère ou tuteur légal de la victime; • beau-père ou belle-mère (conjoint[e] du parent) de la victime.
Enfant, beau-fils ou belle-fille	L’auteur présumé est : • enfant (biologique ou par garde légale) de la victime; • beau-fils ou belle-fille de la victime (enfant du conjoint de la victime).
Autre membre de la famille	Fratrie (naturelle, adoptive ou par alliance) • L’auteur présumé est : – sœur ou frère naturel de la victime; – demi-frère ou demi-sœur de la victime; – frère ou sœur au sein d’une famille d’accueil; – sœur ou frère adoptif de la victime. Famille étendue • L’auteur présumé est toute autre personne ayant un lien avec la victime, par le sang ou par mariage.
Relation non familiale	
Connaissance	L’auteur présumé est : • colocataire; • voisin(e); • connaissance; • symbole d’autorité; • relation inverse d’autorité; • relation d’affaires; • relation criminelle.
Proche de la victime	L’auteur présumé est : • ami(e) de la victime;

⁴³ STATISTIQUE CANADA (2023).

⁴⁴ Manuel du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) (février 2021).

	• autre relation intime; • partenaire intime d'une victime âgée de moins de 15 ans : – conjoint(e), ex-conjoint(e); – ami(e) intime, ex-ami(e) intime.
Étranger	L'auteur présumé a été vu, mais n'est nullement connu de la victime.
Lien inconnu	
Lien inconnu	La nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé ne peut être déterminée.

Tableau 22 | Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal

Catégorie d'infractions	Article du <i>Code criminel</i> ⁴⁵	Libellé d'infraction selon le Programme DUC 2.2 ⁴⁶
Homicide	229, 231(2-5), 235(1)	Meurtre au 1 ^{er} degré
	231(7), 235(1)	Meurtre au 2 ^e degré
	232(1)(2), 234, 236a), b) ; 263(1)(2)(3)(a)	Homicide involontaire coupable
Négligence criminelle	219(1)a), b); 220a), b)	Négligence criminelle entraînant la mort
	46(1)a); 47(1); 238(1); 83.231(4); 241(1)a), b); 242; 247(5)	Autres infractions connexes entraînant la mort
Tentative de meurtre	239a), b)	Tentative de meurtre
	465(1)a)	Complot en vue de commettre un meurtre
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	268(1)(2)	Voies de fait graves (niveau 3)
	270,02	Voies de fait graves (niveau 3 — agent de la paix)
	267(a)(b)(c)	Voies de fait armées ou entraînant des lésions corporelles (niveau 2)
	270,01(2)a), b)	Voies de fait armées ou entraînant des lésions corporelles (niveau 2 — agent de la paix)
	265(1)a-c); 266a), b)	Voies de fait (niveau 1)
	82; 231(3)a), b); 263(1)(2)(3)b); 269a), b)	Infliction illégale de lésions corporelles
	85(1)a-c); 85(2)a-c); 85(3)a), b)	Usage d'une arme à feu (ou fausse) lors d'un crime
	244(2)a-c); 244,1a-c); 244,2(3)a), b)	Décharger une arme à feu avec intention de causer des lésions
	87(1)(2)a), b)	Braquer une arme à feu
	270(2)(a)(b); 270,1(1)(3)(a)(b)	Voies de fait contre un agent de la paix ou un policier
	219(1)a), b); 221	Négligence criminelle entraînant des lésions corporelles
	247(1-4)	Trappes susceptibles de causer/causant des lésions corporelles
	245(1)a), b); 246a), b); 248; 269,1(1); 270(1)b), c)	Autres voies de fait

⁴⁵ *Code criminel*, LRC 1985, ch. C-46.

⁴⁶ STATISTIQUE CANADA (2021).

Catégorie d'infractions	Article du <i>Code criminel</i> ⁴⁵	Libellé d'infraction selon le Programme DUC 2.2 ⁴⁶
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	273	Agression sexuelle grave (niveau 3)
	272	Agression sexuelle armée (niveau 2)
	271	Agression sexuelle simple (niveau 1)
Autres infractions d'ordre sexuel	-	Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983
	151a), b)	Contacts sexuels
	152a), b)	Incitation à des contacts sexuels
	153(1)a), b)	Exploitation sexuelle
	153,1(1)a), b)	Exploitation sexuelle d'une personne handicapée
	172(1)	Corruption d'enfants
	171,1(1)	Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite
	171	Maître de maison qui permet des actes sexuels interdits
	172,1(1)	Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur
	172,2(1)	Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant
	159(1)(2) Abrogé	Relations sexuelles anales
	160(1)(2)	Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne
	160(3)	Bestialité en présence d'un enfant
	162(1)a-c)	Voyeurisme
	162,1(1)	Publication non consensuelle d'images intimes
Enlèvement, traite et séquestration	279(1)a-c); 279(1,1)a), b)	Enlèvement
	279(2)a), b)	Séquestration
	279,1(1)a), b) et (2)a), b)	Prise d'otage
	279,01(1)a), b); 279 011(1)a), b); 279,02(1)(2); 279,03(1)(2)	Traite de personne(s)
	280(1)	Enlèvement d'une personne de moins de 16 ans
	273,3(1)a-d) et (2)a), b)	Passage d'enfants à l'étranger
	343 a-d); 344a), b); 345	Vol qualifié

Catégorie d'infractions	Article du <i>Code criminel</i> ⁴⁵	Libellé d'infraction selon le Programme DUC 2.2 ⁴⁶
Vol qualifié et extorsion	98,1	Vol qualifié d'arme à feu
	346(1); 346(1,1)a),b)	Extorsion
Harcèlement criminel	264(1)(2)a-d); 264(3)a), b)	Harcèlement criminel
Menaces	264,1(1)a) et 2)a),b)	Proférer des menaces envers une personne
Communication indécente ou harcelante	372(2)(3)	Communication indécente ou harcelante
Intimidation	423(1)a-g)	Intimidation d'une personne autre qu'une personne associée au système judiciaire
	423,1(3)	Intimidation d'une personne associée au système judiciaire ou d'un journaliste
Autre	46(1)a); 47(1); 218a), b); 240; 241a), b); 243; 430(2); 431; 431,1; 431,2(1)(2)	Autres infractions contre la personne
	241,4(3)a), b)	Falsification ou destruction de documents relativement à l'aide médicale à mourir (AMM)
	433a), b)	Crime d'incendie — insouciance à l'égard de la vie
	80a), b); 81(1)a), b), (2)b) et 81(2)(a)	Explosifs causant la mort ou des lésions corporelles
	286,1(1)	Obtention de services sexuels moyennant rétribution
	286,1(2)	Obtention de services sexuels moyennant rétribution — personne âgée de moins de 18 ans
	286,2(1)	Avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels
	286,2	Avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels d'une personne âgée de moins de 18 ans
	286,3(1)	Proxénétisme
	286,3(2)	Proxénétisme — personne âgée de moins de 18 ans
	286,4	Publicité de services sexuels

Remerciements

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques du ministère de la Sécurité publique.

Coordination : Catherine Belley

Analyse : Geneviève Aylwin

Traitement des données : Martin Girard et Geneviève Aylwin

Collaboration

Le ministère de la Sécurité publique tient également à remercier les personnes suivantes qui ont collaboré de près ou de loin à cette publication, notamment par leur expertise-conseil ou leur relecture :

- Annick Mercier, Ministère de la Sécurité publique
- Daphné Bérubé, Ministère de la Sécurité publique
- Dominique Gagné, Institut national de santé publique du Québec
- Geneviève Trépanier, Ministère de la Sécurité publique
- Gilbert Auclair, Ministère de la Sécurité publique
- Josianne Cantin, Ministère de la Sécurité publique
- Sarah Tanguay, Ministère de la Sécurité publique
- Vanessa De Beaumont, Ministère de la Sécurité publique

Références

- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC (2021). *Projet de loi no 92 (2021, chapitre 32) — Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale* [<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2021C32F.PDF>].
- ASSOCIATION POUR LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2022, 30 novembre). *L'ASPQ honore 7 personnes et organisations qui contribuent de façon exceptionnelle à la santé durable des Québécois-es* [<https://www.aspq.org/laspq-honore-7-personnes-et-organisations-qui-contribuent-de-facon-exceptionnelle-a-la-sante-durable-des-quebecois%c2%b7es/>].
- BUREAU DU CORONER (2022). *Agir ensemble pour sauver des vies — Deuxième rapport annuel du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale* [https://www.coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Organisation/Rapport_annuel_comit%C3%A9_violence_conjugale_2022.pdf].
- CABINET DE LA VICE-PREMIÈRE MINISTRE ET MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2022, 21 février). « Violence conjugale et féminicides — Plus d'effectifs au sein des corps policiers pour prévenir les féminicides », *Cision* [<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/violence-conjugale-et-feminicides-plus-deeffectifs-au-sein-des-corps-policiers-pour-prevenir-les-feminicides-38098>].
- CONROY, S. (2021). « La violence conjugale au Canada, 2019 », *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00016-fra.pdf?st=X8lQ3D4Z>].
- COTTER, A. (2021). « La victimisation criminelle au Canada, 2019 », *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00014-fra.pdf?st=UrbcrTBY>].
- GONZALEZ-SICILIA, DANIELA et coll. (2023). *Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022*, Institut de la statistique du Québec [statistique.quebec.ca/fr/fichier/rapportenquete-quebecoise-violence-partenaires-intimes-2021-2022.pdf].
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2023, 23 février). *À propos du tribunal spécialisé* [<https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/systeme-judiciaire/processus-judiciaire/tribunal-specialise-violence-sexuelle-violence-conjugale/a-propos>].
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2023, 25 avril). *Bracelet antirapprochement* [<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/violence-conjugale/bracelet-antirapprochement#c180334>].
- FÉDÉRATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES (2022, 25 novembre). *Campagne des 12 jours d'action 2022* [<https://fmhf.ca/campagnes/12-jours-2022/>].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2023, 11 janvier). « Estimations de la population des régions administratives, Québec, 1^{er} juillet 1986 à 2022 », dans *Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2023)*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) [<https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/3595>].

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2022). *Criminalité au Québec — Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2017* [www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec].

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2023). *Criminalité au Québec — Infractions commises dans un contexte conjugal en 2021* [<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securitepublique/publications/statistiques-criminalite-quebec>].

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2024). *Criminalité au Québec — Principales tendances 2022* [<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec>].

OUIMET, M. (2015). *Les causes du crime : examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*, Presses de l'Université Laval.

RADIO-CANADA (2022, 30 novembre). *La SQ lance une campagne de sensibilisation à la violence entre partenaires intimes* [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1937376/barrage-conjugale-education-sq>].

REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE (2024, 16 janvier). *Campagne de sensibilisation* [<https://maisons-femmes.qc.ca/campagnes-de-sensibilisation/la-violence-conjugale-dans-tous-ses-etats/>].

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (2020). *Plan d'action spécifique 2020-2025 pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes* [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/plan_action_prevenir_situations_vc_haut_risque_2020_2025.pdf].

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (2022). *Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027 pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance* [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/SCF/publications/plans-strategiques/Strategie-violence-sexuelle-2022-2027.pdf?1655744428>].

STATISTIQUE CANADA (2021). *Manuel du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC)*.

STATISTIQUE CANADA (2023). *Manuel du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC)*.

SÛRETÉ DU QUÉBEC (2023, 29 novembre). *Opérations de sensibilisation à la violence entre partenaires intimes* [<https://www.sq.gouv.qc.ca/communiques/operations-de-sensibilisation-a-la-violence-entre-partenaires-intimes/>].

